

Contrat de canal du Rhône au Rhin branche sud



Les signataires

L'opérateur Voies navigables de France, représenté par Thierry GUIMBAUD, le Directeur général de Voies navigables de France

Ci-après désigné, « VNF »

La Région Grand Est, partenaire financeur, représentée par son Président Monsieur Franck Leroy,

Ci-après désignée, « la Région »

La Collectivité européenne d'Alsace représentée par le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, Frédéric Bierry,

Ci-après désignée, « la CeA »

Mulhouse Alsace Agglomération représentée par son Président, Fabian Jordan,

Ci-après désignée, « m2A »

La Communauté de communes Sud Alsace Largue représentée par son Président Vincent Gassmann,

Ci-après désignée, « la CCSAL »

La Communauté de communes Sundgau représentée par son Président Gilles Fremiot,

Ci-après désignée, « la CCS »

Textes réglementaires

Vu le Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT) du Grand Est, approuvé par l'Assemblée Régionale le 29 mars 2018, et actualisé en séance plénière du 11 octobre 2023.

Vu le Contrat d'Objectifs et de Performance, signé le 30 avril 2021 entre l'État et Voies Navigables de France 2020-2029,

Vu la convention de partenariat, signée entre VNF et la Région Grand Est du 24 février 2022, visant à revitaliser les petits canaux du Grand Est.

Table des matières

LES SIGNATAIRES.....	3
TEXTES REGLEMENTAIRES	4
1 LE CONTEXTE	7
1.2 Objet du contrat de canal	7
1.3 Une démarche initiée par VNF.....	7
1.4 L'implication des partenaires	8
1.5 Le canal.....	8
1.5.11 Histoire du canal.....	8
1.5.12 Caractéristiques techniques du canal.....	9
1.5.13 L'accueil fluvial.....	10
1.6 Le contexte touristique	11
1.6.11 L'organisation du développement touristique	11
1.6.12 Les lieux de visite et activités de loisirs.....	11
1.6.13 Mutations et tendances : le slow tourisme et les nouveaux comportements des visiteurs	12
2 LE CONTRAT DE CANAL.....	13
2.2 Préambule	13
2.3 Du diagnostic à la stratégie.....	13
2.3.11 L'analyse AFOM.....	14
2.3.12 Les enjeux.....	14
2.4 Le maintien de la navigation	15
2.4.11 Le périmètre du système hydraulique.....	15
2.4.12 Garantir la pérennité de la navigation.....	15
2.4.13 Accompagner le développement des activités de plaisance	16
2.5 Le développement touristique	18
2.5.11 Le périmètre touristique	18
2.5.12 Une stratégie touristique partagée	18
2.5.13 Mettre en œuvre la stratégie.....	19
2.6 La gouvernance	24
2.6.11 Engagements des signataires.....	24
2.6.12 Engagements de VNF.....	24
2.6.13 Instances de gouvernance.....	25
2.6.14 Durée du contrat.....	27
2.6.15 Périmètres.....	27
2.6.16 Modification, résiliation et litiges	28

2.6.17	<i>Les signataires</i>	29
2.7	Annexes : Fiches action des projets touristiques recensés lors de la mise à jour de la stratégie (JUIN 2022 ET 2023).....	30
2.7.1	<i>Fiche 1</i>	31
2.7.2	<i>Fiche 2</i>	32
2.7.3	<i>Fiche 3</i>	33
2.7.4	<i>Fiche 4</i>	34
2.7.5	<i>Fiche 5</i>	35
2.7.6	<i>Fiche 6</i>	36
2.7.7	<i>Fiche 7</i>	37
2.7.8	<i>Fiche 8</i>	38
2.7.9	<i>Fiche 9</i>	40
2.7.10	<i>Fiche 10</i>	41
2.7.11	<i>Fiche 11</i>	42
2.7.12	<i>Fiche 12</i>	44
2.7.13	<i>Fiche 13</i>	46
2.7.14	<i>Fiche 14</i>	47
2.7.15	<i>Fiche 15</i>	50
2.7.16	<i>Fiche 16</i>	51
2.7.17	<i>Fiche 17</i>	52
2.7.18	<i>Fiche 18</i>	53
2.7.19	<i>Fiche 19</i>	54
2.7.20	<i>Fiche 20</i>	55
2.7.21	<i>Fiche 21</i>	56
2.7.22	<i>Fiche 22</i>	57

1 LE CONTEXTE

1.1 OBJET DU CONTRAT DE CANAL

Le contrat de canal a pour objet de formaliser les relations entre VNF et ses partenaires autour du canal, sur les questions du maintien de la navigabilité et du développement touristique du territoire traversé par la voie navigable et différents axes de mobilité douce (eurovéloroutes, boucles locales...), d'identifier des actions prioritaires à mettre en œuvre sur la durée du contrat, de définir les rôles et les engagements de chacun dans leur mise en œuvre et leur suivi.

Le contrat de canal doit ainsi permettre de consolider et de développer l'attractivité du périmètre de l'itinéraire touristique du canal du Rhône au Rhin (branche sud) comme une destination européenne pour le tourisme fluvestre», néologisme qui fusionne les termes fluvial et terrestre pour désigner l'activité développée sur et autour de la voie d'eau. Dans ce cadre, les signataires du présent contrat s'engagent à développer des actions qui s'inscriront dans une politique partagée et coordonnée de valorisation, de promotion et de gestion de l'itinéraire et de ses équipements structurants, en cohérence avec la stratégie définie dans les réflexions préliminaires et rappelées dans le présent document.

1.2 UNE DEMARCHE INITIEE PAR VNF

En tant qu'établissement public administratif (EPA), Voies navigables de France (VNF) est le gestionnaire pour le compte de l'État d'un réseau de voies navigables constitué de 6700 km de canaux et rivières aménagés, de plus de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public bord à voie d'eau. L'EPA se doit de les exploiter, les maintenir en état, les moderniser et les développer.

VNF, parfaitement conscient du potentiel du tourisme fluvial en France, a inscrit dans son projet stratégique le développement touristique comme enjeu majeur, générateur de retombées économiques. De plus, on assiste, dans la lignée du mouvement slow food, au développement du slow travel ou slow tourisme, c'est-à-dire une autre manière de voyager basée sur l'idée de prendre le temps de la découverte. Cette tendance de fond a été identifiée par l'État qui lui a consacré un des 5 pôles d'excellence du tourisme annoncés en juin 2014, à la suite des assises nationales du tourisme. Elle est définie comme une « *filière touristique fortement liée à l'écotourisme et toutes les formes de tourisme prônant une expérience authentique et proche de la nature. Elle regroupe plusieurs formes de tourisme centrés sur l'itinérance, les mobilités douces comme le cyclotourisme, le tourisme fluvial, les chemins de fer touristiques ou encore la randonnée* ».

L'un dans l'autre, on parle désormais de « tourisme fluvestre ». En la matière, le tourisme fluvial (retombées économiques de l'ordre de 1,36 Mds€ par an) et le tourisme à vélo (retombées économiques estimées à 5,1 Mds€ par an) forment une combinaison d'avenir qui se développe partout où il y a des voies d'eau aménagées et qui mobilise de plus en plus les professionnels et acteurs publics car il s'agit d'une filière encore peu structurée en France, mais où la pratique devance l'offre.

Dans ce cadre, VNF a demandé en 2019 au groupement INDDIGO-Catram Consultants / MDP de l'accompagner dans l'élaboration d'un schéma directeur pour le développement du tourisme fluvestre sur le canal du Rhône au Rhin branche sud, de Mulhouse à Belfort.

Ce dispositif a permis aux territoires traversés par le canal, cofinanceurs de l'étude, de mener une réflexion commune en vue de la réalisation de projets concrets, coordonnés et partagés. Les conclusions et préconisations de l'étude ont été présentées en juin 2021.

Le territoire s'est ensuite organisé pour débiter le processus : il a été convenu que Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) prendrait la responsabilité de la conduite du processus en tant que chef de file.

La démarche se traduit in fine par la signature d'un engagement des acteurs autour d'un projet qui fixe les orientations stratégiques et donne les priorités d'action sur 10 ans, pour la modernisation du canal et de ses équipements pour la pérennité de la navigation et de l'axe de mobilité douce situé le long des berges, et pour une valorisation touristique concertée du territoire.

Les partenaires concernés s'engagent ainsi à mettre en œuvre un programme d'actions concerté, ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant. Ils définissent également ensemble de la responsabilité du pilotage du contrat de canal.

1.3 L'IMPLICATION DES PARTENAIRES

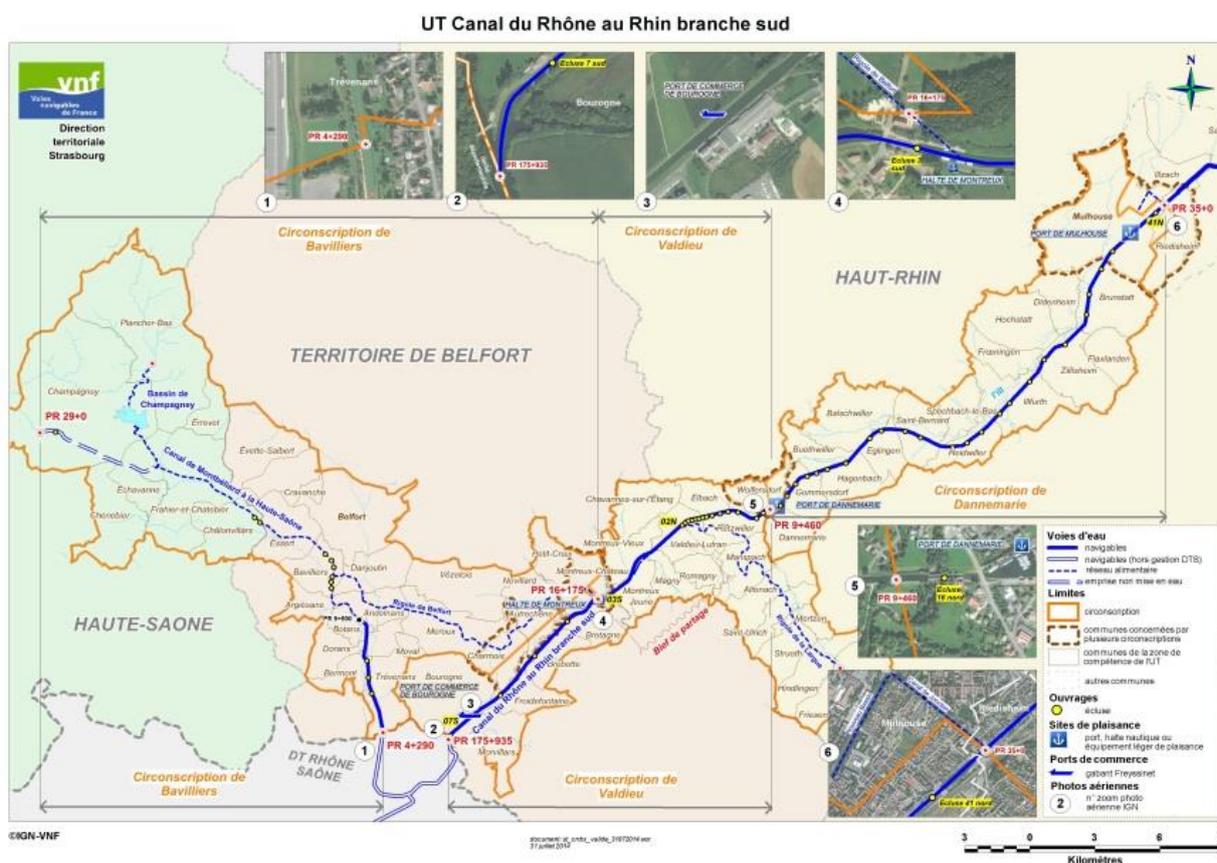
La démarche de contrat de canal démontre la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés autour d'un projet commun.

L'engagement des partenaires via la signature de ce document implique qu'ils ont décidé de se mobiliser ensemble et de mutualiser leurs ressources afin de structurer, renforcer et promouvoir l'axe autour du canal qui irrigue leur territoire, et ainsi répondre aux attentes des publics (plaisanciers, cyclotouristes, usagers des pistes cyclables...) dans le respect de l'environnement.

1.4 LE CANAL

1.4.11 HISTOIRE DU CANAL

D'abord nommé canal Napoléon en 1804, puis canal Monsieur en 1815 et enfin canal du Rhône au Rhin en 1830, la mise en service sur tout son linéaire a lieu en 1833. En 1882, il est mis au gabarit Freycinet et permet alors le passage de péniches chargées à 300 tonnes au lieu de 150 tonnes initialement. Deux sections sont au grand gabarit, entre Montbéliard et Étupes (sur 4 km) et entre Mulhouse et Niffer. Le projet de mise au grand gabarit de l'ensemble de l'itinéraire a été abandonné en 1997.



Initialement, ce canal est destiné au transport de marchandises entre le bassin du Rhône jusqu'à Mulhouse, la ville aux cent cheminées de ses manufactures (fonderies, usines de construction mécanique, de textile, etc.) et bien sûr le Rhin.

Il servait à approvisionner les usines en charbon, extrait dans les bassins houillers de la Loire entre autres et à l'expédition de potasses depuis les Mines de potasses d'Alsace. Un peu plus tard le trafic a été complété par l'approvisionnement en fuel et les expéditions des produits de l'industrie de la tuile et de la brique, dans le secteur de Zillisheim, Ilfurth, Worlfersdorf et Retzwiller (entreprises Schmerber, Gessier, Gilardoni).

Les industries ayant progressivement disparu, il est actuellement principalement tourné vers la plaisance. L'embranchement de Belfort, ou canal de Montbéliard à la Haute-Saône, est un projet annexe initialement lancé à la suite de la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine en 1870 et donc de la partie orientale du canal de la Marne au Rhin et le canal du Rhône au Rhin branche nord (qui reliait Mulhouse à Strasbourg).

Il était nécessaire de créer une nouvelle liaison entre la région industrielle de Montbéliard et les régions industrielles de la Lorraine française, si possible en réduisant le temps de parcours par rapport à l'itinéraire par Dole et Saint-Symphorien. Les travaux débutèrent en 1882, puis furent suspendus entre 1894 et 1897, puis à nouveau pendant la première Guerre mondiale, avant d'être définitivement abandonnés.

Figure 1 : Tracé du canal de Montbéliard à la Haute-Saône (Source : M. Lanoir)

Il a été fermé à la navigation par décision préfectorale depuis fin 2013 puis définitivement fermé à toute activité en 2018.

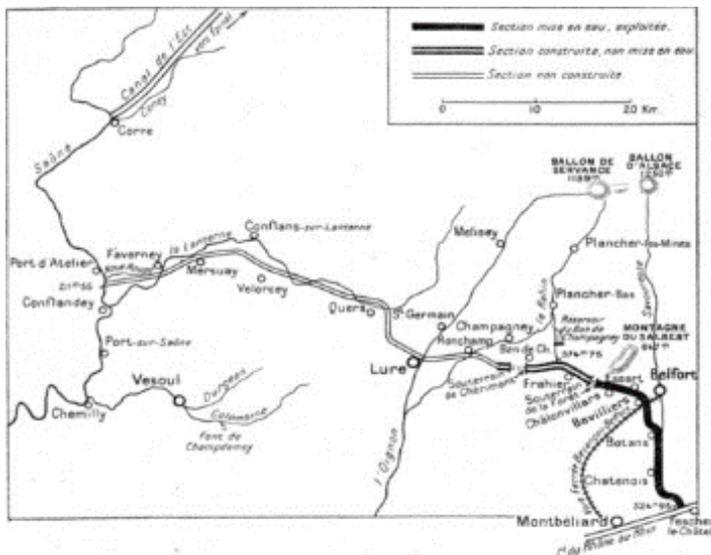


FIG. 1. — LE CANAL DE MONTEBELIARD A LA HAUTE SAONE. — Échelle, 1 : 700 000.

1.4.12 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU CANAL

L'ensemble du canal du Rhône au Rhin branche sud (CRRBS) représente un linéaire de 237 km de voies navigables, auxquelles il faut ajouter la boucle de Besançon de 4 km. Il y a 108 écluses et 2 écluses doubles.

Le linéaire du CRRBS géré par la Direction territoriale de VNF Strasbourg représente 45 km de voies navigables (entre Mulhouse et Bourogne) et compte 44 écluses, dont une échelle de 12 écluses successives, entre Valdieu-Lutran et Wolfersdorf qui permet aux bateaux de franchir un dénivelé de 30 mètres sur une distance de 3 kilomètres. **Le linéaire compris dans le périmètre du présent contrat de canal situé dans la région Grand Est, entre Mulhouse et Montreux Jeune, représente 35 km.**

Le gabarit du canal, entre Mulhouse et sa jonction avec la Saône, est le Freycinet (bateau de 38,50 m x 5,10 m). Vers le Rhin, à partir de Mulhouse, entre l'écluse 41 nord et l'écluse de Niffer, permettant l'accès au Rhin, le gabarit est nettement plus important. Il permet le passage de bateaux de 190 m x 12 m. Le tirant d'eau dans le canal au gabarit Freycinet est à 1,80 m et à 3 m pour le grand gabarit. Le tirant d'air est à 3,50 m (5,25 m de Mulhouse à Niffer).

Plusieurs ouvrages hydrauliques contribuent au bon fonctionnement de l'ensemble du canal :

- Les barrages du Rahin et de Champagne : il s'agit d'une succession de deux barrages construits pour garantir et sécuriser l'alimentation en eau du canal. La réserve d'eau du barrage de Champagne (mis en service en 1927) est d'environ 13 millions de mètres cubes, retenus par une digue de 800 m de long et 35 m de haut (plus grande hauteur).
- Les rigoles : permettent d'acheminer l'eau du barrage vers le canal. La rigole d'aménée du bassin de Champagne mesure environ 3 km entre le barrage et le canal au niveau de Frahier-sur-Lizaine et peut fournir un débit de 7 000 litres/seconde. La rigole de Belfort a été construite entre 1937 et 1949. Elle relie le canal de Montbéliard à la Haute-Saône au niveau de Bavilliers au bief de partage du CRRBS au niveau de la halte de Montreux. Elle a une longueur d'environ 16 km. La construction de la rigole de la Largue a été ajoutée dès 1804 pour soutenir le niveau d'étiage du canal. Mise en service en 1834, elle débute à Friesen et transporte l'eau jusqu'au canal à Valdieu, juste à l'amont de l'écluse n°2N (dans le bief de partage), sur un tracé de 14,3 km (débit de 1 200 l/s).

L'ensemble du Canal du Rhône au Rhin (branche sud), connecté à l'est au Rhin et à l'ouest à la Saône

La section objet du contrat : 35 km dans le Haut-Rhin entre Mulhouse et Montreux Jeune

Gabarit : Freycinet

Types de navigation : principalement plaisance

44 écluses, dont l'échelle d'écluses de Valdieu-Lutran

Bief de partage situé à Montreux et alimenté par la rigole du bassin de Champagny et la rigole de la Largue.

1.4.13 L'ACCUEIL FLUVIAL

Le linéaire de canal compris dans le présent contrat de canal propose 2 principaux équipements d'accueil pour la plaisance :

- Le relais nautique de Wolfersdorf/Dannemarie : 55 places sur 588 mètres linéaires de quais, dont 15 places de passage (capitainerie, bornes de distribution d'eau et d'électricité sur les pontons, wifi, sanitaires, déchets, tables de pique-nique ...).
- Le port de plaisance de Mulhouse : 34 anneaux sur 252 mètres linéaires de quai (capitainerie, eau potable, douche, électricité, toilettes, lave-linge, sèche-linge, collecte des déchets et des eaux grises/noires, parking, quai croisière, ...).

Notons que quelques équipements secondaires ou situés à proximité immédiate sont également à la disposition des plaisanciers, dont en particulier :

- La halte nautique de Montreux-Château, la plus proche, qui propose 80 mètres linéaires de quai, 5 à 6 places, dont un restaurant « La péniche » (5 bornes automatiques, aire de pique-nique)
- La halte fluviale de Kembs sur le canal de Huningue : 53 anneaux et capitainerie, eau et électricité, sanitaires et mini déchetterie.
- La halte nautique de Niffer : 24 anneaux, et les principaux services (électricité, eau, déchets, ...)
- Le port de Montbéliard : 30 anneaux, rampe de mise à l'eau, bornes électriques et d'eau potable, douches et sanitaires.
- La zone de stationnement d'Hagenbach : 3 anneaux et 6 bornes eaux/électricité, utilisé pour le stationnement des bateaux, en particulier en hivernage.

La plaisance privée locale se concentre dans les 3 principales haltes fluviales (Wolfersdorf/Dannemarie, Mulhouse et Montreux-Château), et représente une flotte d'environ 100 bateaux de toutes tailles. Si l'on ajoute les ports périphériques (Montbéliard, Kembs), on parvient à un total d'un peu plus de 200 bateaux inscrits dans les haltes/ports. La plaisance privée de passage est en majorité étrangère (environ 65% au port de Montbéliard, mais jusqu'à 87% des nuitées au port de Mulhouse).

On compte par ailleurs une base de location de bateaux habitables à proximité immédiate, mais aucune dans le périmètre concerné par le contrat de canal. Elles représentent moins d'une douzaine de bateaux en location habitable sans permis : Alsace Plaisance à l'écluse Le Corbusier.

Une activité de location de courte durée de bateaux électriques a été testée en juillet et août 2019 à Mulhouse. Cette opération ayant rencontré un franc succès elle est renouvelée chaque année depuis.

Il n'y a aucune offre de bateaux à passagers, croisière, péniches hôtels ou bateaux promenade.

La fréquentation fluviale se mesure au nombre de passages de bateaux aux écluses et aux nuitées dans les ports et haltes. En 2022, 504 passages, tous bateaux confondus, ont été comptabilisés à l'écluse de Mulhouse. Ce chiffre est relativement stable sur les dernières années. À Dannemarie, on a compté 339 passages en 2022. Et l'écluse de Valdieu-sud a vu passer 334 bateaux en 2022.

En parallèle de l'offre fluviale, les voies vélos constituent des axes de fréquentation touristique très forts. Le CRRBS est ainsi longé en continu par l'EuroVelo 6, axe vélotouristique européen majeur.

Quelques prestataires locaux de tourisme ont également adhéré à la marque « Accueil vélo » (gérée par Alsace Destination Tourisme) qui garantit aux cyclotouristes une offre de services adaptée à leur activité. De la même façon, certaines collectivités sont engagées dans l'amélioration de l'accueil de cette catégorie de touriste, à travers le label « Territoire Vélo ».

La fréquentation des cyclotouristes est mesurée au compteur de Brunstatt, dans la continuité urbaine de Mulhouse, et a enregistré **151 800 passages** en 2018 (dernière année complète disponible, dans les deux sens de circulation). Le chiffre est en augmentation de 5% par rapport à l'année 2017 et 54% des cyclistes parcourent l'itinéraire dans le sens est > ouest. En 2022, les comptages sur les mois de juillet à décembre faisaient apparaître une fréquentation de 67 904 passages (les comptages de janvier à juin sont manquants).

Le nombre de passages à Montreux-Jeune, territoire plus rural, est de **57 981 cyclistes** en 2022, avec une croissance de 10% par rapport à 2021.

1.5 LE CONTEXTE TOURISTIQUE

1.5.11 L'ORGANISATION DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le canal irrigue différentes entités territoriales, qui ont chacune des politiques de développement touristique affirmées :

- La stratégie régionale du **Grand Est** s'appuie sur un schéma régional de développement touristique portant sur la période 2018-2023 et qui met l'accent sur 6 destinations touristiques (Alsace, Ardenne, Champagne, Lorraine, Moselle et Vosges), 6 filières (tourisme de mémoire, Itinérance, tourisme patrimonial et culturel, œnotourisme/gastronomie, tourisme de nature, thermalisme et bien-être) et 2 axes transversaux (durable et numérique). De plus, dans le cadre de son Schéma Régional d'Itinérance touristique en construction, la Région soutiendra le développement et la mise en tourisme des canaux à fort potentiel touristique.
- La **Collectivité européenne d'Alsace** (CEA) décline une stratégie touristique alsacienne à travers des filières thématiques (itinérance douce, montagne 4 saisons, châteaux, bien-être, gastronomie - œnotourisme et tourisme de mémoire - humanisme rhénan), mise en œuvre par son agence de développement touristique, Alsace Destination Tourisme.
- **Mulhouse Alsace Agglomération** conduit sa stratégie de développement à l'échelle plus locale.
- Les communautés de communes et communes développent également des projets touristiques sur leurs territoires.

Les équipements de tourisme et de loisirs sont ainsi déjà largement pris en charge par les collectivités (haltes plaisance, signalétique des voies et du patrimoine, vélo-routes voies vertes...) et le tourisme fluvial voit une part de sa promotion relayée par les comités régionaux ou départementaux du tourisme et les offices de tourisme (la loi NOTRe a confié la compétence promotion du tourisme aux EPCI).

1.5.12 LES LIEUX DE VISITE ET ACTIVITES DE LOISIRS

L'hinterland du canal propose de nombreux lieux de visites, s'appuyant sur le passé industriel de la région, sur son patrimoine architectural ou culturel, sa dualité ville/campagne, ses festivals... autant d'occasions de pratiquer des activités de tourisme et de loisirs.

À titre d'exemple, on peut citer :

- L'échelle de Valdieu-Lutran, échelle de 12 écluses successives, entre Valdieu et Wolfersdorf, qui permet aux bateaux de franchir un dénivelé de 30 mètres sur une distance de 3 km seulement.
- Mulhouse, la ville aux 100 cheminées, labellisée Ville d'art et d'histoire depuis 2008, riche d'un patrimoine reflet de son histoire singulière, avec 18 bâtiments inscrits ou classés au titre des monuments historiques, parmi lesquels la chapelle Saint-Jean du XIII^{ème} siècle, l'hôtel de Ville du XVI^{ème}, la maison Loewenfels du XVIII^{ème}, le temple Saint-Etienne et le Réfectoire de DMC du XIX^{ème}, les Bains municipaux et le bâtiment annulaire du XX^{ème}.
- La cité Gilardoni ou « cité du canal » : cités ouvrières liées à la tuilerie éponyme, fondée en 1834, située le long du canal, à cheval sur les bans actuels des communes de Wolfersdorf et de Retzwiller.
- Des vestiges de la guerre (ex. bunkers à Dannemarie), et la présence proche du « kilomètre zéro » de la ligne Maginot (à la frontière franco-suisse actuelle, le long de la rivière Largue – Pfetterhouse).
- La Maison de la négritude et des droits de l'homme de Champagny qui fait partie du réseau « Route des Abolitions de l'esclavage ».
- 2 sites Le Corbusier aux extrémités du territoire : La chapelle Notre-Dame du Haut à Ronchamp et l'écluse de Kembs-Niffer inaugurée en avril 1961.
- De nombreux musées sont visitables, surtout en ville : Musée de l'Automobile, Cité du train, Musée Electropolis et Musée de l'impression sur étoffes, musée du papier peint à Rixheim, musée Sundgauvien d'Altkirch ...
- Le parc zoologique et botanique de Mulhouse



- Le parcours d'art contemporain STUWA : en 2019, on recense une vingtaine d'œuvres dans 21 communes du Sundgau.
- Le patrimoine naturel et paysager, succession d'ambiances et de lieux caractéristiques du passage du canal, avec des lieux d'accueil pédagogique : La Maison de la nature du Sundgau à Altenach et des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) ou Natura 2000...

1.5.13 MUTATIONS ET TENDANCES : LE SLOW TOURISME ET LES NOUVEAUX COMPORTEMENTS DES VISITEURS

La montée en puissance du tourisme itinérant et des voies vertes, la recherche de sens pour les visiteurs (ex. slow tourisme associé à des visites culturelles) est une tendance de fond du tourisme. Le tourisme itinérant constitue un système dont le développement repose sur la recherche de complémentarités et de synergies entre ses différentes composantes et activités.

La recherche de sens doit permettre de mieux mettre en valeur un patrimoine existant et riche (histoire militaire, histoire industrielle, culture, gastronomie...).

Localement, la mutation du territoire, de l'activité industrielle vers le tourisme, et le développement soutenu des courts séjours, marque l'évolution récente du tourisme et offre des marges de progression intéressantes. Celle-ci peut s'appuyer sur la situation transfrontalière (Suisse, Allemagne) du territoire et sur la proximité d'un aéroport international (Bâle-Mulhouse) qui draine déjà une clientèle de city-breakers¹.

De nombreux acteurs locaux, privés ou publics, sont désireux de s'investir dans le développement touristique (collectivités, associations de pêche, etc.) et peuvent compter sur la volonté affichée de VNF et des partenaires cosignataires pour dynamiser la voie d'eau et son patrimoine.

Les dernières évolutions militent également en faveur d'un tourisme plus proche de chez soi (redécouvrir sa région, son pays), très sécurisé (hygiène, temps entre clients), en groupes plus intimes (recentrage sur la famille et les amis proches), moins urbain (contraintes et risques allégés hors des métropoles, place pour de plus petites agglomérations) et hors des sentiers battus, encore plus flexible (temps de réservation courts, séjours inférieurs à la semaine, camping-cars) mais présentant des caractéristiques toujours originales et expérientielles (originalité de la destination, micro-aventure, tourisme en itinérance).

Dans ce contexte, le tourisme fluvial doit adapter son offre mais il offre un potentiel accru que les actions préconisées doivent porter.

¹ Très en vogue ces dernières années, le terme « city-break » qui vient d'Outre-Manche, désigne une courte escapade en milieu urbain, généralement greffée au week-end, n'excédant pas 4 nuits sur place, mais pouvant se reproduire plusieurs fois dans l'année.

2 LE CONTRAT DE CANAL

2.1 PREAMBULE

Le présent contrat de canal est un support qui a vocation à partager et faire partager le diagnostic, poser des enjeux et définir une stratégie d'intervention et enfin à décrire les actions prioritaires à mettre en œuvre sur chaque territoire (valorisation, formation, aménagements, ...) pour accompagner le projet commun (engagement pluriannuel).

C'est l'aboutissement du travail de collaboration depuis plusieurs mois entre les acteurs et il constitue un fil directeur de l'action à mener. Il fixe le cadre général de la mise en œuvre et du suivi de ces orientations stratégiques et de l'état d'avancement des actions. Il est organisé en deux volets :

- Volet 1 : le maintien de la navigation,
- Volet 2 : le développement touristique.

Il réunit et associe librement les collectivités concernées, les associations, les professionnels de la voie d'eau, les fédérations d'usagers qui souhaitent participer au projet commun. Il peut être ouvert à de nouveaux acteurs désireux de s'engager à leur tour dans ce projet collectif.

Les partenaires signataires communiquent régulièrement sur les actions mises en œuvre dans le cadre de ce contrat.

Ce contrat de canal, établi dans les limites administratives de la Région Grand Est a vocation à être prolongé jusqu'à Belfort.

2.2 DU DIAGNOSTIC A LA STRATEGIE

Le contrat est l'aboutissement d'une démarche concertée des acteurs et s'appuie sur des analyses territoriales, de nombreux échanges, des réunions d'information, d'entretiens individuels, de rencontres de terrain, etc.

Il traduit les enjeux du CRRBS qui est :

- La « porte d'entrée » et la desserte fluviale du territoire, qui permet la communication entre le bassin du Rhin et les bassins de navigation du sud (Rhône et jusqu'au canal des Deux mers) et de l'Île-de-France, via les canaux de Bourgogne,
- En situation frontalière, avec l'Allemagne et la Suisse, dont les clientèles sont déjà très présentes sur de nombreux sites touristiques de la région et empruntent régulièrement ce canal,
- Bien desservi par le rail et en particulier le TGV qui offre des connexions directes depuis Belfort ou Mulhouse, vers Paris, Strasbourg, Francfort-sur-le-Rhin, Lyon, Bâle, etc.
- À proximité de l'aéroport international de Bâle-Mulhouse-Fribourg, avec le centre-ville de Mulhouse (le port ou la gare centrale par exemple) à 30 km, soit 30 minutes en voiture et Belfort à 70 km (environ 1 heure en voiture).

Le CRRBS, ce n'est pas uniquement un canal, ce sont également des territoires à découvrir de part et d'autre. L'objectif du projet touristique ne doit donc pas uniquement être centré sur le développement du linéaire du canal, mais celui-ci doit être vu comme une porte d'entrée et un axe de desserte du territoire.

Les principaux objectifs du projet touristique sont :

- Faire en sorte que les personnes qui habitent à proximité du canal se l'approprient davantage (deviennent visiteurs et ambassadeurs) et que le canal devienne un lieu de loisirs et de vie ;
- Donner une meilleure image du canal dans son ensemble aux visiteurs : mettre en valeur ses dimensions historique, paysagère et industrielle, autour de son usage passé et présent, mais aussi de sa conception : c'est un ouvrage technologique et un système complexe constitué du canal mais également du bassin de Champagney, des rigoles, des écluses (+ échelle), du bief de partage ... ;
- Développer ses différents usages au travers d'une approche à la fois innovante et qualitative, dans l'objectif d'exprimer son potentiel fluvial (à travers les retombées économiques) et de renforcer les partenariats avec les acteurs publics, associatifs et privés.
- Développer une perception de cette nouvelle destination qui soit cohérente, différente et attractive, grâce à des éléments de services, un maillage réfléchi et adapté et des éléments visuels qui contribuent à son identité.

2.2.11 L'ANALYSE AFOM

FORCES

- Une EuroVelo 6 structurante et très fréquentée
- Des patrimoines remarquables : naturel, historique, industriel, gastronomique, technique (maisons éclusières) ...
- Des initiatives locales (boucles vélo, services, informations)
- Des réserves d'eau permettant de maintenir la navigabilité du canal (gestion hydraulique)

FAIBLESSES

- Un manque d'équipements et de services pour arrêter les touristes en transit : hébergement, restauration, camping-cars, haltes nautiques, aire de pique-nique, port, ...
- Pas d'homogénéité le long du parcours : signalétique, mobilier, services
- Un manque d'entretien du canal, des berges, de la piste et des équipements
- Un manque de visibilité et de notoriété, maquis des label

OPPORTUNITES

- Des subventions mobilisables sur les projets touristiques (50% de la Région Grand Est + AMI de la CeA)
- Des tendances touristiques favorables : itinérance, slow tourisme, quête de nature ...
- De nombreux acteurs privés ou publics désireux de s'investir
- Un budget VNF et régional alloué à la modernisation des infrastructures
- Un calendrier concordant avec le contrat de développement lancé du canal dans sa partie sud-ouest (DT Rhône-Saône)

MENACES

- La faiblesse de la navigation commerciale
- Le manque de formation des professionnels (tourisme)
- Le manque de services annexes (réparation navale par ex.) qui pourrait dégrader l'état de la flotte existante
- Le niveau des besoins en investissement et en fonctionnement vs. financements disponibles

2.2.12 LES ENJEUX

1. Garder le caractère navigable de l'itinéraire (niveau de service plaisance) ce qui impose de renouveler et moderniser des équipements.

2. Développer le tourisme fluvial le long du canal du Rhône au Rhin en facilitant la lecture de l'offre patrimoniale, de tourisme et de loisirs de proximité pour attirer et fixer les clientèles.

Cette double approche implique également un contrat de canal à double entrée : celle de l'infrastructure et celle des projets touristiques. Le présent contrat est donc organisé autour de ces deux axes, qui impliquent des périmètres différents.

2.3.13 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE PLAISANCE

Une offre d'investissements sur les infrastructures, dite « améliorée », permet d'aller plus loin que l'offre de base, destinée à maintenir uniquement le canal dans son état actuel.

En investissant beaucoup plus dans la régénération et la modernisation, elle permet d'accompagner les projets des territoires et de contribuer au développement du tourisme, des activités nautiques en permettant le maintien de la navigation de plaisance.

Elle génère un surcoût d'un peu plus de 6 millions d'euros sur le territoire de la Région GE portant le total des investissements sur l'infrastructure à environ 11,5 millions d'euros HT (répartis également sur les 10 prochaines années).

Tableau 2 : Répartition par type de travaux de l'offre améliorée – estimation 2023 (source VNF)

Ventilation par type d'intervention	Amélioration plaisance
Restauration biefs	120 000 €
Régénération déversoirs	80 000 €
Automatisation écluses	3 000 000 €
Fibre optique	- €
Télégestion ouvrages	500 000 €
Dragage	585 000 €
Régénération écluses	500 000 €
Barrage	630 000 €
Ponts tournants	600 000 €
Champagney	- €
Total	6 015 000 €

Dans le cadre du contrat de canal, VNF s'est engagé à prendre à sa charge **20%** de ce montant soit un peu plus de 1,2 M€, ce qui laisse réellement 4,8 millions d'euros (HT) à la charge des collectivités (Région, Département, EPCI).

Pour les acteurs du territoire, les dépenses ne pourront être engagées que dans le cadre de la mise en œuvre du présent contrat de canal passé entre tous les partenaires, et déclinant une stratégie partagée de développement du tourisme fluvial sur l'ensemble de l'itinéraire.

La région Grand Est s'est engagée, à travers la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel, à participer à **50%** des coûts des investissements réalisés sur son territoire, soit environ 3 M€. Elle conditionne son intervention à la participation des territoires concernés (EPCI, Département) à hauteur de 30% de ces coûts, ainsi qu'au lancement de projets de valorisation touristique du canal par les acteurs locaux, qu'elle soutiendra également à hauteur de 20 à 50%² en fonction de la nature des projets envisagés.

Chaque année, VNF mettra à jour et proposera à l'instance de gouvernance du canal (COTEC et COPIL) la validation des travaux à engager et les appels de fonds correspondants. Des conventions annuelles de financement plus précises seront alors conclues avec les partenaires au fur et à mesure de l'avancée des projets d'investissement énumérés dans le présent contrat.

Pour le financement de ces investissements, VNF, la Région Grand Est, la CeA et les EPCI ont convenu de la clé de répartition suivante :

Ventilation par financeur	Amélioration plaisance	% invest.
Région Grand Est	3 000 000	50%
VNF	1 200 000	20%
CeA	800 000	13%
M2a	600 000	10%
CC Sundgau	200 000	3%
CCSAL	200 000	3%
Total	6 000 000	100%

Tableau 3 : répartition des investissements par financeur

² Les coûts de fonctionnement associés à l'offre de service dite « améliorée » ne sont pas couverts par la charte d'engagement passée entre la Région GE et VNF.

➤ Échéancier des investissements pour les partenaires

Les investissements prévus sont à répartir sur 10 ans, mais les montants annuels sont variables car soumis à divers aléas, liés aux études préalables et auxancements des marchés publics en particulier. VNF établira chaque année un programme de travaux permettant d'appeler les fonds correspondants. On peut, à ce stade, estimer un montant moyen que les collectivités locales et la CEA devront financer chaque année qui est de l'ordre de 180 000 € HT à répartir selon les clés de répartition présentées plus haut.

Ventilation par financeur	Amélioration plaisance	% invest.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Région Grand Est	3 000 000	50%	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
VNF	1 200 000	20%	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
CeA	800 000	13%	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
M2a	600 000	10%	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
CC Sundgau	200 000	3%	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
CCSAL	200 000	3%	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Total	6 000 000	100%	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000

Tableau 3 : Projet de répartition des investissements pour les partenaires financiers pour les 10 prochaines années

POUR LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES, UNE CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT DEVRA ETRE CONCLUE PAR L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES FINANCIERS SUR LA BASE DE LA PROGRAMMATION ETABLIE PAR VNF CHAQUE ANNEE.

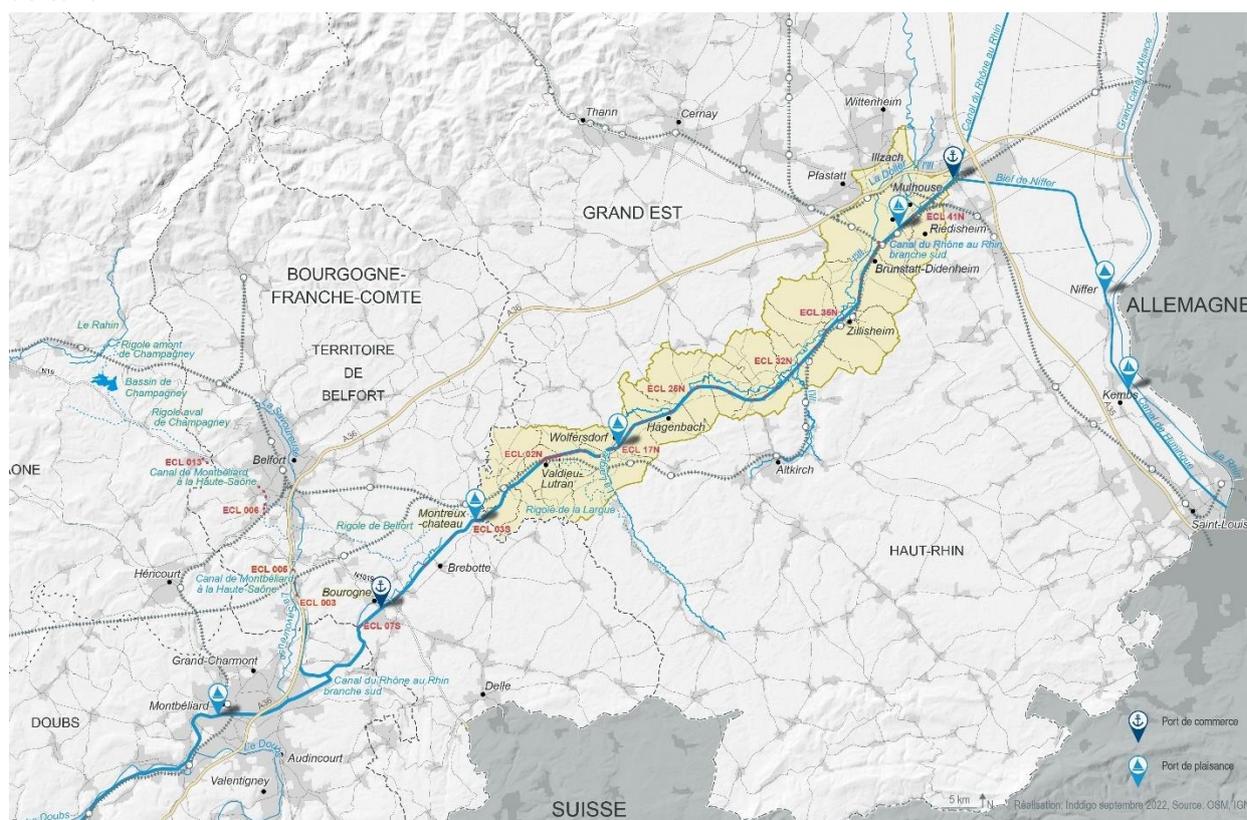
2.4 LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

2.4.11 LE PERIMETRE TOURISTIQUE

La réflexion et la concertation autour du développement touristique du canal a fait remonter de nombreux projets. Ces projets, ont fait, pour une partie d'entre eux, l'objet d'estimations financières. Ainsi, du **point de vue touristique**, le linéaire du Canal du Rhône au Rhin Branche Sud représente 35 kilomètres de voies navigables entre Mulhouse et Montreux-Jeune et concerne plusieurs dizaines de collectivités locales :

- La Région Grand Est,
- La Collectivité européenne d'Alsace,
- 3 communautés de communes ou d'agglomération,
- 28 communes « mouillées ».

La carte ci-dessous illustre le périmètre « touristique » pris en compte dans le cadre du présent contrat de canal.



Carte 2 : Le canal du Rhône au Rhin branche sud et les collectivités « mouillées » (Réalisation INDDIGO)

2.4.12 UNE STRATEGIE TOURISTIQUE PARTAGEE

2.4.12.1 S'appuyant sur 5 axes

Les constats et les enjeux mis en évidence au cours de l'étude ont permis à l'ensemble des acteurs de construire une stratégie en 5 axes (dont un tronc commun) permettant de répondre, dans le périmètre imparti, aux besoins des visiteurs actuels et futurs, de tenir compte des avantages compétitifs du territoire, de son ADN, de ses moyens et de renforcer son attractivité, source de retombées économiques directes et indirectes du territoire.

Les axes de la stratégie sont :

- Tronc commun : Organiser une gouvernance
- Axe 1 : Surfer sur les mobilités et le slow tourisme
- Axe 2 : Renforcer l'attractivité et l'homogénéité des services
- Axe 3 : Révéler les patrimoines singuliers
- Axe 4 : Renforcer les complémentarités ville / campagne

Le fil rouge de cette stratégie est :

« Entre ville et campagne, à la découverte de patrimoines surprenants (culture, histoire, gastronomie...) : un tourisme en douceur au fil de l'eau »

Les axes stratégiques ont été déclinés en un plan d'actions. Ce dernier est le fruit d'une concertation menée avec les acteurs du territoire pendant la durée de la mission, au cours du diagnostic et des séances de travail.

2.4.12.2 Orientée vers 3 cibles

La stratégie est avant tout destinée à répondre aux besoins des différents usagers du territoire. Ainsi, elle s'oriente vers :

- Les cyclotouristes, pour lesquels il s'agit de :
 - Contribuer à garantir dans le temps la qualité de l'EV6 sur l'ensemble de l'itinéraire situé sur les berges du canal du Rhône au Rhin branche sud
 - Renforcer la notoriété et l'intérêt de l'itinéraire : faire connaître son identité singulière, asseoir son positionnement et le « mettre en musique » de manière qu'il ressorte et soit choisi par rapport à ses concurrents
 - Améliorer les services proposés et faire connaître les patrimoines locaux : permettre de circuler, de séjourner et de bénéficier de services cohérents et récurrents et orienter vers les patrimoines remarquables locaux
- Les touristes de proximité : du territoire vers le canal
 - Une (ré)appropriation du canal comme un lieu de vie et de loisirs, animé et agréable, qui donne envie de découvrir son environnement proche, d'apprendre, de bouger et de partager (activités, paysage, détente, restauration, et de le faire découvrir aux personnes extérieures (ambassadeurs)
 - Une amélioration du cadre de vie et des abords du canal, avec des services supplémentaires
- Les plaisanciers : du canal vers le territoire
 - Bénéficier d'un parcours qui soit agréable, et pour lequel le temps de navigation est optimisé (temps de passage aux écluses notamment), les services/infrastructures existants sont performants, les possibilités de location adaptées à des cibles précises
 - Découvrir un territoire en partant du canal, avec des vues, du patrimoine, une mise en lumière des points d'intérêt, ceux-ci étant accessibles (pontons).

2.4.13 METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE

Dans le courant de l'année 2022, un travail de recensement et de mise à jour des projets touristiques et/ou de loisirs en lien avec le canal et sa stratégie, à l'échelle communale et intercommunale a été réalisé.

Des entretiens bilatéraux ont complété ce recensement et ont permis de discuter avec les acteurs, des modalités de gouvernance et de financement des actions.

Une liste (non-exhaustive) des projets a été dressée, par cible de clientèle, pour être inscrite dans le présent contrat de canal.

La réalisation de ces projets implique le concours de nombreux acteurs, dans un objectif de développement collectif et de respect de l'environnement. Les projets sont présentés par cibles pour un montant total approximatif de 5 M€ HT. Les détails des projets présentés ici sont à retrouver en annexe 3.2.

Cette liste est indicative et ne préjuge en rien de l'éligibilité des projets. Elle est amenée à évoluer tout au long de la vie du contrat, au fur et à mesure de la réalisation des projets et lors des mises à jour annuelles du contrat. Pour être éligibles à un cofinancement dans le cadre du présent contrat, ces projets devront être validés et confirmés en COTECH/COPIL.

2.4.13.1 Actions communes aux 3 cibles

	Intitulé projet	Porteurs de projet	Localisation	Descriptif de l'action	Montant
COMMUN A TOUTES LES	Signalétique partagée	Communes / Communauté de communes	Tout le territoire	Proposer une signalétique homogène le long de l'itinéraire qui oriente vers les commerces, les équipements touristiques et de loisirs, patrimoines proches, etc. L'objectif visé est l'harmonisation des signalétiques pour faciliter le parcours client des différents publics (cyclistes, piétons, plaisanciers, locaux, etc.).	10 000 €

Actions à destination des cyclotouristes

	Intitulé projet	Porteurs de projet	Localisation	Descriptif de l'action	Montant
CYCLOTOURISTES	Point d'accueil au relai nautique	Commune de Dannemarie	Wolfersdorf	La commune projette d'installer un hébergement léger de type cabane à vélos, une cabine sanitaire WC et douche ainsi qu'une borne à vélos permettant la réparation et le gonflage des vélos.	50 000 €
	Maison du Vélo	m2a	Mulhouse	Il s'agit de : rassembler en un lieu unique et central un maximum d'acteurs associatifs intervenant dans le domaine du vélo, proposer de nouveaux services, créer de nouveaux événements autour du vélo, créer une vitrine du vélo à Mulhouse, avec un point d'information à destination des cyclotouristes.	40 000€
	Création d'une base d'information touristique	CC Sud Alsace Largue	Dannemarie	La CCSAL souhaite proposer un nouveau point d'accueil touristique afin de mieux valoriser son territoire et le Sundgau. Elle a un projet de création d'atelier de réparation de vélo/buvette/gîte, etc...	8 000 €
	Liaison de piste cyclable	Zillisheim	Zillisheim	Cette liaison permet de traiter le point dur du croisement de la D18.5 et l'EuroVélo6 entre la rue de Didenheim et la rue de Hochstatt, soit au niveau du pont levant.	1 300 000 €
	Aire de repos			La commune envisage de créer un espace public type aire de repos/pique-nique au bord du canal qui pourrait s'accompagner de services aux cyclistes (station de pompage, arceaux de stationnement, etc...).	15 000 €
	Création d'une jonction entre l'EuroVélo6 et la piste cyclable de la Largue	CC Sud Alsace Largue	Dannemarie	Dans le cadre de son développement touristique, la Communauté de communes Sud Alsace Largue souhaite proposer une liaison entre l'EuroVélo6 et la voie verte de la vallée de la Largue qui permettrait une traversée sécurisée de Dannemarie et de connecter l'EuroVélo6 au Jura Alsacien et Suisse.	270 000 €
	Création d'une piste cyclable comprenant une traversée du canal	SCIN	Riedisheim	Riedisheim envisage de créer une piste cyclable comprenant une traversée du canal sur une passerelle.	1 200 000 €
	Création d'infrastructures touristiques en lien avec l'EV6	CC Sud Alsace Largue	Wolfersdorf	La CCSAL souhaite créer des infrastructures touristiques en lien avec l'EV 6 sur l'ancienne friche Gilardoni : hébergements de passage à destination des cyclotouristes ; dédier une partie de cet espace à des manifestations culturelles et/ou à la création d'espace ludique, création d'une passerelle permettant un lien entre cette parcelle et le lac Lattloch...	A Définir
	Création d'une liaison EUROVELO 6 – VV34	CC SUNDGAU - CeA	Heidwiller – Altkirch	La CC Sundgau souhaite appuyer la création d'une liaison entre l'axe EuroVélo 6 et la voie verte de l'Ill (jonction au niveau d'Altkirch – Carspach). Cette liaison permet de relier l'EuroVélo6 au secteur d'Altkirch et d'améliorer l'intermodalité (gare d'Altkirch).	A définir

2.4.13.2 *Actions à destination des plaisanciers*

	Intitulé projet	Porteurs de projet	Localisation	Descriptif de l'action	Montant
PLAISANCIERS	Rénovation du relai nautique de la Porte d'Alsace (rénovation, implantation de logements, jeux d'eau, ...)	CC Sud Alsace Largue	Wolfersdorf	Le Relai nautique de Wolfersdorf, situé sur le canal Rhône-Rhin Branche Sud accueille environ 500 bateaux de plaisance chaque année. Les installations du relais nécessitent une rénovation complète, avec l'objectif pavillon bleu.	350 000 €
	Réhabilitation d'une maison éclésièrè	Mulhouse	Mulhouse	Dans le cadre du projet « Mulhouse Diagonales » la Ville de Mulhouse a fait l'acquisition de la maison éclésièrè située Quai d'Isly, aujourd'hui désaffectée. Cet achat permettrait de maîtriser une emprise foncièrè intéressante au regard des aménagements programmés sur les berges.	300 000 €
	Travaux de requalification du Port de Plaisance			Le port de plaisance ne semble plus adapté aux nouvelles tendances de l'activité fluviale. Des travaux pourront être réalisés suite à l'étude de requalification du port.	En attente des résultats de l'étude
	Remise en état du chemin de halage entre les PK 9.015 et 9.435	CC Sud Alsace Largue	Wolfersdorf	Ces aménagements consisteraient en la reprise des enrobées, des garde-corps, à la colmatassions des fuites du canal, à la renaturation du tronçon, l'aménagement de places de repos pour les promeneurs.	157 000 €
	Création d'une halte terrestre	Zillisheim	Zillisheim	Développer un point d'arrêt en bordure du chemin de halage après le Collège-Lycée Episcopal en direction de Mulhouse.	À définir
	Création d'une halte fluviale	Heidwiller	Heidwiller	Créer un point d'arrêt avec aire de camping-car, de camping, point d'eau et branchement électrique. Borne de recharge pour vélo, borne interactive d'information. Pérenniser le parcours d'art Heitlantide	A définir

2.4.13.3 *Actions à destination des touristes de proximité*

	Intitulé projet	Porteurs de projet	Localisation	Descriptif de l'action	Montant
	Rénovation, sécurisation et modernisation de l'aire d'accueil du camping	CC Sud Alsace Largue	Chavannes-sur-l'Étang	L'aire de Chavannes-sur-l'Étang, accueille de nombreux camping-caristes chaque année. C'est un élément important d'accueil des touristes sur le territoire. Située à moins de 3 km du canal du Rhône au Rhin.	88 000 €
	Aménagement de pontons	Mulhouse	Mulhouse	La réalisation de pontons flottants et d'encorbellement le long du canal s'inscrit dans le projet global de réouverture du canal Rhin-Rhône et du nouvel aménagement du Square de Gaulle de la ZAC Gare.	1 200 000 €

2.4.13.4 *Politique de soutien de la Région Grand Est*

La politique de soutien au développement du tourisme fluvial et fluvestre est encadrée par la délibération N°22CP-715 de la Direction du Tourisme du 8 avril 2022.

La Région Grand Est contribue au développement du tourisme fluvial/fluvestre dans une perspective de promotion d'un tourisme durable, proche de la nature et connecté à son patrimoine par un dispositif, dans le cadre de sa thématique « itinérance » sur son territoire de compétence.

Ce dispositif est un outil opérationnel destiné aux dépenses d'investissement liés à des projets éligibles réalisés sur les canaux et voies d'eau éligibles ou à proximité immédiate de ces derniers, dans un rayon maximal de 5 km, qui sont :

- Canal des Ardennes,
- Canal de la Meuse,
- Canal des Vosges,
- Canal du Rhône au Rhin Branche Sud
- Canal du Rhône au Rhin déclassé

Les subventions sont accordées pour :

- les études d'opportunité et de faisabilité, études avant travaux (taux maxi d'aide de 50% dans la limite de 30 000 €),
- les ports de plaisance, pour les investissements, aménagements liés à la mise en tourisme (taux maximum d'aide de 50%, dans la limite de 300 000 €),
- les haltes, bases et relais nautiques, pour les investissements, aménagements liés à la mise en tourisme (taux d'aide maximum de 50% dans la limite de 200 000 €),
- pour les projets économiques publics ou privés liés à la mise en tourisme (taux maximum d'aide de 20%, dans la limite de 250 000 €).

UNE CONVENTION INDIVIDUALISEE SERA ETABLIE AVEC CHAQUE PORTEUR DE PROJET, QUI FIXERA LES MODALITES ET CONDITIONS D'OCTROI DE LA SUBVENTION REGIONALE VOTEE.

Contrairement aux modalités de financement des infrastructures (cf. chapitre précédent), il n'y aura pas de convention annuelle établie pour l'ensemble des projets touristiques au cours d'une année.

2.4.13.5 *Les aides de la CeA*

Les aides au tourisme

La Collectivité européenne d'Alsace a approuvé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « *Investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité* ». L'enjeu est de favoriser la réalisation d'aménagements touristiques qualitatifs, innovants et éco-responsables, qui répondent aux besoins des touristes et des habitants de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement et des savoir-faire locaux.

Les bénéficiaires sont :

- les communes et regroupements de collectivités territoriales et les établissements publics, notamment,
- les associations (dont les offices de tourisme),
- les fondations dotées de la personnalité morale,
- les sociétés coopératives, les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Ils doivent avoir la qualité de maître d'ouvrage du projet d'investissement qui doit être situé en Alsace. Le projet doit permettre de créer une offre ou un service touristique ou de loisirs ou d'améliorer une offre ou un service existant. Cette offre ou service doit répondre aux attentes actuelles des touristes et notamment à un besoin de nature, de découverte de l'environnement, et/ou de découverte des savoir-faire locaux et/ou d'itinérance. Les dépenses éligibles sont les dépenses de travaux et de maîtrise d'œuvre (construction, démolition, réhabilitation, aménagement), de création ou d'aménagement d'outils et d'équipements, les études si celles-ci sont incluses dans le projet global. Sont exclus les coûts de fonctionnement, les travaux courants d'entretien, l'acquisition de foncier et de terrain, tous travaux d'infrastructures routières et cyclables, la création de sentiers de randonnée à pied, à VTT et à cheval, la création ou l'aménagement d'une activité de restauration sauf dans le cadre d'un projet lié à l'itinérance

ou si intégrée au sein d'un hébergement associatif (restaurant, bar, restauration rapide, etc.), les actions de promotion et de communication.

Le soutien financier de la CEA peut arriver en complément des aides régionales, pour un même projet.

Cet AMI 2022 2023 ou un autre dispositif peut être amené à être reconduit

Les aides aux projets territoriaux

La Collectivité européenne d'Alsace a défini une politique d'aide à l'investissement sur les territoires à travers la contractualisation territoriale pour 2022-2025. Sous réserve de rentrer dans les enjeux de territoires définis spécifiquement pour chacun des territoires concernés, à savoir l'Agglomération de Mulhouse (jusqu'à Zillisheim) et le Sud Alsace (depuis Hochstatt), 4 dispositifs distincts sont susceptibles d'être mobilisés,

- le fonds d'innovation territoriale vise à soutenir les initiatives locales à caractère innovant
- le fonds de solidarité territoriale doit permettre l'émergence de projets locaux en lien avec les besoins exprimés
- le fonds communal a vocation à aider les communes à financer des investissements indispensables à la vie locale
- le fonds d'attractivité Alsace accompagne les projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation de chaque territoire, à des besoins non couverts

Les subventions en investissement peuvent aller jusqu'à 60% des dépenses éligibles, selon les dispositifs et dans les limites des plafonds de montant propres à chacun.

Les aides aux projets patrimoniaux

La Collectivité européenne d'Alsace a voté le Plan patrimoine Emblématique de l'Alsace, dispositif d'accompagnement technique et financier proposé dans le cadre de sa politique patrimoniale. Il vise à préserver l'intégrité d'un bâti ou d'un bien présentant un intérêt (témoignage de l'histoire alsacienne, patrimoine représentatif d'un savoir faire, d'un style architectural ou d'une époque, etc...)

Le taux de subvention maximum est de 20% des dépenses éligibles dont le plafond maximum est de : 500 000 €.

Ces fonds ne sont, en principe, pas cumulables, et sont mobilisables dans les limites des enveloppes dédiées.

Une convention individualisée sera établie avec chaque porteur de projet, selon le dispositif mobilisé pour chaque projet

L'éligibilité des projets s'établira en fonction notamment de leur objet, du porteur ou de leur portée territoriale, conformément aux règlements en vigueur qui définissent certaines conditions telles que l'état d'avancement des projets, la nature des dépenses, l'existence de co-financeurs, la contractualisation d'une convention de partenariat, le respect des règles de l'art etc....

2.4.13.6 m2A, chef de file et coordinateur

m2A, chef de file et coordinateur, animera le contrat de canal et recueillera (via les intercommunalités, la Région Grand Est, etc...) les volontés des porteurs de projets publics ou privés. Si le Cotech et le COPIL valident les dossiers à soutenir annuellement, ces porteurs de projets pourront bénéficier d'un soutien en ingénierie des intercommunalités et/ou de la Région Grand Est dans le montage de leurs dossiers de demande de financement qui, lorsqu'ils seront suffisamment complets, seront présentés à la Commission Permanente de la Région Grand Est.

Certains de ces projets pourront alors être soutenus au titre des différents dispositifs régionaux de la Direction du Tourisme (soutien au tourisme fluvial et fluvestre ou soutien aux hébergements touristiques) et/ou des fonds européens FEDER ou FEADER et/ou des fonds des intercommunalités intervenant également parfois pour le co-financement de projets touristiques etc...et de l'AMI de la CEA.

2.4.13.7 Les projets du tronc commun

Afin de mener à bien le processus de mise en tourisme de l'itinéraire, certaines actions sont globales et concernent l'ensemble du linéaire.

Les projets du tronc commun seront animés et mis en œuvre par m2A, chef de file et coordinateur du contrat de canal.

Les modalités de leur financement seront établies au cas par cas. Éventuellement, dans certains cas, elles pourront être financées conjointement par l'ensemble des signataires du contrat de canal.

La Région Grand Est pourra également être sollicitée pour le financement des projets au titre du programmes commun de développement touristique en lien avec les voies navigables ou au titre de l'itinérance.

Compte tenu de la nature des projets concernés par le tronc commun, a priori portés par des acteurs publics, le taux de subvention de la Région Grand Est se situerait entre 20 et 50%, dans la limite d'une d'une enveloppe de 5.5 M€ sur 10 ans

2.5 LA GOUVERNANCE

2.5.11 ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les signataires se sont accordés sur la définition d'un projet global comprenant une **offre de service** et une **stratégie de développement touristique** selon le périmètre et la durée précisés dans les paragraphes précédents.

Ils s'engagent à poursuivre la dynamique initiée pour l'élaboration du contrat de canal et à participer aux réunions des comités de pilotage et technique.

Les signataires s'engagent également à soutenir les projets privés et publics identifiés dans la stratégie de développement touristique du canal et son plan d'actions, selon les politiques définies et les enveloppes budgétaires arrêtées.

La Région Grand Est s'engage à appliquer les dispositifs de soutien en investissement dédiés aux projets de développement touristique fluvial et fluvestre pour les canaux faisant l'objet de la signature d'un contrat de canal.

Les signataires s'engagent à transmettre à l'animateur de la démarche, les projets publics et privés portés à leur connaissance.

Chaque signataire pourra définir des dispositifs d'accompagnement technique ou financier pour soutenir les projets. Il peut tenir compte ou non de l'inscription d'un projet au contrat et ajouter, s'il le souhaite, des critères spécifiques d'éligibilité.

Tous les signataires s'engagent à être facilitateurs dans le cadre des démarches liées au contrat de canal plus particulièrement, par rapport à l'occupation et l'exploitation du domaine public, dans le respect des règles en vigueur.

2.5.12 ENGAGEMENTS DE VNF

Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau navigable européen : 6 200 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, ponts-canaux...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial. Au travers de ses missions, l'Établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret, en garantissant la disponibilité et la qualité du réseau à grand gabarit en assurant la desserte massifiée des grands ports maritimes et en participant au développement des chaînes logistiques bas carbone ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique en développant le tourisme fluvial et les activités bord à voie d'eau, en aménageant le domaine public fluvial au service des territoires et de leur attractivité, en préservant le patrimoine fluvial ;

- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages, les différents usages de l'eau (eau potable, activités industrielles, agriculture), en luttant contre les inondations et le stress hydrique, en favorisant le développement de l'hydroélectricité et en préservant la biodiversité.

La DT Strasbourg

Sur le périmètre du bassin rhénan, la Direction territoriale Strasbourg de Voies navigables de France gère et valorise un domaine public fluvial de près de 2 000 hectares et un ensemble de plus de 200 ouvrages d'art (écluses, barrages...). Son réseau fluvial dessert cinq pays et couvre partiellement les régions Grand Est et Bourgogne- Franche-Comté traversant cinq départements : Moselle, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Haute-Saône et Territoire de Belfort. La voie d'eau « irrigue » les principales villes ou agglomérations de son ressort géographique telles que Sarreguemines, Saverne, Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Belfort...

Le **Contrat d'objectifs et de performance (COP)** conclu entre l'État et VNF est un acte par lequel l'État exprime la politique qu'il entend mener sur la durée par le biais de son opérateur.

Ce COP fixe à VNF des objectifs et garantit l'attribution des moyens nécessaires à leur atteinte.

Il affiche quatre perspectives...

1. Que le trafic dans le domaine de la logistique, du transport et dans le domaine du tourisme, de la plaisance et des loisirs poursuive sa forte croissance.
2. Que le fluvial soit une source de croissance « verte » pour tous les territoires, que ce soit via la logistique, le tourisme ou la gestion hydraulique.
3. Qu'on ait une gestion la plus économe possible de la ressource rare qu'est l'eau dans le contexte de changement climatique accéléré.
4. Que le fluvial soit pleinement intégré dans le territoire, de la meilleure manière pour répondre à l'intérêt général.

... et quatre niveaux de service qui seront définis sur les itinéraires en fonction du trafic, de la demande, du potentiel et du projet de territoire :

1. Une offre « logistique durable » : service H24 sur le réseau grand gabarit pour offrir une offre compétitive aux entreprises de transport et aux entreprises chargeurs ;
2. Une offre « fret territorial ou de niche » : navigation de bateaux de transport de marchandises sur un segment du réseau, grand ou petit gabarit ;
3. Une offre améliorée « aménagement du territoire – tourisme » : navigation de bateaux de tourisme, bateaux de plaisance en location ou en compte propre ;
4. Une offre initiale « gestion hydraulique, loisirs et nature » : gestion hydraulique sur toutes nos installations, développement d'activités de loisirs nautiques (paddle, wakeboard, pédalo, base nautique, baignade, etc.) et sur les berges (vélo, randonnées, etc.), valorisation de la biodiversité, du milieu aquatique.

Les engagements de l'opérateur VNF reposent sur le Contrat d'Objectifs et de Performance conclu avec l'État pour la période 2020 – 2029 et sur les accords trouvés lors des réunions d'élaboration du contrat.

Le présent contrat de canal a pour objectif d'améliorer l'offre en lien avec les territoires mouillés afin qu'ils puissent faire aboutir un projet global qui offrirait la possibilité de maintenir une offre de navigation de plaisance de qualité.

2.5.13 INSTANCES DE GOUVERNANCE

Deux instances de gouvernance sont instaurées sur chacune des thématiques du contrat de canal :

- L'infrastructure,
- Le développement touristique.

m2A, en sa qualité de chef de file des partenaires cosignataires du contrat, assurera l'animation et le secrétariat de la Gouvernance et sera identifié comme l'intermédiaire principal pour les porteurs de projet avec la celle-ci.

2.5.13.1 *Comité de pilotage*

Pour l'infrastructure		Pour le développement touristique	
Rôle :		Rôle :	
	<p>Il valide le programme annuel de travaux proposés par VNF pour l'année n+1.</p> <p>Il s'informe du suivi de l'avancement des travaux de modernisation du canal et de la convention de financement associée.</p>		<p>Il donne un avis sur dossiers de demandes de subventions destinées à la Région.</p> <p>Il s'informe de la mise en œuvre des projets touristiques.</p> <p>Il tient à jour la liste des projets.</p> <p>Il peut proposer de nouvelles activités à certains porteurs de projets.</p>
Membres :		Membres :	
	<p>Voies navigables de France, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Mulhouse Alsace Agglomération, Communauté de communes Sud Alsace Largue, Communauté de communes Sundgau.</p>		<p>Voies navigables de France, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Mulhouse Alsace Agglomération, Communauté de communes Sud Alsace Largue, Communauté de communes Sundgau, Les offices de tourisme et Agence d'attractivité Mulhouse Sud Alsace Alsace Destination tourisme</p>
Animation :		Animation :	
	<p>Il est animé par m2A, chef de file, et il est composé d'une équipe projet, constituée par les représentants des parties signataires.</p>		<p>Il est animé par m2A, chef de file et il est composé d'une équipe projet, constituée par les représentants des parties signataires et par les Offices de tourisme.</p>
Fonctionnement :		Fonctionnement :	
	<p>Il se réunit une fois par an pour la bonne animation du contrat.</p>		<p>Il se réunit au moins une fois par an pour la bonne animation du contrat.</p>

Les représentants de la Région Bourgogne Franche Comté et des collectivités du Territoire de Belfort seront associés à ces réunions afin de coordonner les actions sur l'ensemble du linéaire du canal Rhin-Rhône.

2.5.13.2 Comité technique

Pour l'infrastructure		Pour le développement touristique	
Rôle :		Rôle :	
	Il assure principalement la préparation des comités de pilotage.		Il préparera les réunions des comités de pilotage et la mise à jour de l'observatoire.
Membres :		Membres :	
	Les référents techniques des instances du comité de pilotage : Voies navigables de France, Collectivité européenne d'Alsace, Mulhouse Alsace Agglomération, Communauté de communes Sud Alsace Largue, Communauté de communes Sundgau et services techniques de la Région Grand Est.		Les représentants des instances du comité de pilotage : Voies navigables de France, service tourisme et délégations territoriales de la Collectivité européenne d'Alsace, Mulhouse Alsace Agglomération, Communauté de communes Sud Alsace Largue, Communauté de communes Sundgau et services techniques de la Région Grand Est. Les Offices de tourisme et l'Agence d'Attractivité Mulhouse Sud Alsace. Alsace destination tourisme
Animation :		Animation :	
	Il est animé par m2A, chef de file, et est composé d'une équipe projet composée par les représentants des parties signataires.		Il est animé par m2A, chef de file, et est composé d'une équipe projet composée par les représentants des parties signataires, des Offices de Tourisme.
Fonctionnement :		Fonctionnement :	
	Il se réunit autant de fois que nécessaire pour la bonne animation du contrat.		Il se réunit autant de fois que nécessaire pour la bonne animation du contrat.

Les représentants de la Région Bourgogne Franche Comté et des collectivités du Territoire de Belfort seront associés à ces réunions dans la perspective d'extension du périmètre du présent contrat.

2.5.14 DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat de canal, signé par l'ensemble des parties prenantes porte sur la période 2023-2033. Il prend effet à la date de signature du contrat pour une durée de 10 ans.

Il pourra faire l'objet d'une révision régulière, annuelle, et/ou à mi-parcours, sur la base d'un bilan qualitatif et quantitatif sur la mise en œuvre de la démarche.

2.5.15 PERIMETRES

Deux périmètres ont été définis. Ils sont décrits aux chapitres 2.3.11 et 2.4.11. Ils peuvent être amenés à évoluer en fonction des signataires du contrat et de l'enveloppe des projets relevant du contrat et concourant à l'attractivité touristique de l'ensemble du canal.

2.5.16 MODIFICATION, RESILIATION ET LITIGES

- Modifications

Toute modification ou révision de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit et signé par chacune des parties. Cet avenant devra être conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent contrat.

- Résiliation

La résiliation pourra être sollicitée par un des signataires du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette demande devra être motivée et présentée en comité de pilotage. Le délai de préavis est fixé à trois mois.

En cas de divergence résultant de l'application du présent contrat, une tentative de conciliation amiable devra être recherchée par les parties.

Si cette conciliation échoue, le différend pourra être porté devant les juridictions compétentes.

- Litiges

En cas de difficultés relatives à l'exécution du présent contrat, les signataires, s'engagent à résoudre le différend de manière amiable dont la durée ne dépassera pas 3 mois.

À défaut de règlement amiable, le litige pourra être porté par les signataires devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

2.5.17 LES SIGNATAIRES

Fait à :

Le

<i>Voies navigables de France</i>	<i>Région Grand Est</i>
<i>Collectivité européenne d'Alsace</i>	<i>Mulhouse Alsace Agglomération</i>
<i>Communauté de Communes Sundgau</i>	<i>Communauté de Communes Sud Alsace Largue</i>

2.6 ANNEXES : FICHES ACTION DES PROJETS TOURISTIQUES RECENSES LORS DE LA MISE A JOUR DE LA STRATEGIE (JUIN 2022 ET 2023)

Les fiches actions annexées au présent contrat de canal mentionnent les projets recensés par m2A en juin 2022. La liste et le détail ont été mis à jour en juin 2023. Elles concernent le volet tourisme.

Elles ont un caractère informatif et ne préjugent en rien de leur éligibilité aux subventions régionales

Les dossiers des projets finalisés feront l'objet d'un dépôt devant la Gouvernance du contrat de canal dont le chef de file sera m2A.

Après approbation en COTECH/COPIL, ils feront l'objet d'une convention de financement.

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet	Emplacement du projet	
CC Sud Alsace Largue	Création d'une jonction entre l'EuroVélo6 et la piste cyclable de la Largue	Dannemarie	
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :

Dans le cadre de son développement touristique, la Communauté de communes Sud Alsace Largue souhaite proposer une liaison entre l'EuroVélo6 et la voie verte de la vallée de la Largue.

Cette dernière permettrait une traversée sécurisée de Dannemarie et de connecter l'EuroVélo6 au Jura Alsacien et Suisse.

Informations calendaires :	Coûts estimés :
2023 - 2026	270 000€
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :



Figure 1 : localisation de la liaison

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet	Emplacement du projet	
CC Sud Alsace Largue	Rénovation du relais nautique du CRRBS	Wolfersdorf	
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :

Le relais nautique de Wolfersdorf, situé sur le canal Rhône-Rhin Branche Sud accueille environ 500 bateaux de plaisance chaque année. Il est géré en régie par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue au travers d'une COT annuelle et onéreuse à VNF.

Les installations du relais nécessitent une rénovation complète, avec l'objectif de l'obtention d'un papillon bleu.

Objectif à court terme :

- Réaliser une étude de faisabilité et de chiffrage des travaux de rénovation/restructuration importante du relais nautique Les travaux pourront se réaliser en 2023/2024,
- Réaliser des rénovations rapides en 2022 permettant de sécuriser les pontons et les compteurs électriques.

Objectif à moyen terme :

- Engager la rénovation complète en 2023/2024

Informations calendaires :	Coûts estimés :			
Avril – Décembre 2022 : Rénovations rapides des pontons et compteurs électriques Réalisation de l'étude de faisabilité	Dépenses HT		Recettes HT	
	Rénovation 2022	16 500	VNF	8 000
2023/24 : Réalisation de la restructuration complète du relais	Etude de faisabilité	10 600	ETAT/RGE/CEA	13 420
			CCSAL	5 680
	Total	27 100	Total	27 100
	Rénovation complète	350 000	RGE via contrat de canal	175 000
			Autre bailleur (Etat, CEA,...)	105 000
			CCSAL	70 000
	Total	350 000	Total	350 000
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :			



Figure 1 : Relai nautique de Wolfersdorf

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet		Emplacement du projet
CC Sud Alsace Largue	Création d'une base de déploiement et d'information touristique		Dannemarie
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :

Dans le cadre de son développement touristique, la CCSAL souhaite proposer un nouveau point d'accueil touristique afin de mieux valoriser son territoire et le Sundgau. Elle a un projet de création d'atelier de réparation de vélo/buvette/gîte, etc... Les études pour le contrat de canal ont en effet révélé le manque d'hébergement et de services «vélo» le long de l'EuroVélo6.

Objectif déjà réalisé :

- Installation d'un point d'information touristique provisoire durant 2 mois lors de la période estivale 2022.

Objectifs à moyen terme :

- Installation d'un point d'information touristique pérenne
- Etude de faisabilité et création d'un atelier de réparation de vélo

Informations calendaires :	Coûts estimés :
Eté 2022 : Réalisation d'un point d'information touristique provisoire	8 000 € (Algeco)
Etés 2023/24 : Aménagement d'un atelier vélo - Aménagement d'un point d'information touristique pérenne	
Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :	



Figure 1 : Base d'information touristique



Figure 2 : Localisation du point d'information

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet	Emplacement du projet	
CC Sud Alsace Largue	Aménagement de l'aire d'accueil de camping-car	Chavannes sur l'Étang	
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :

L'aire d'accueil de Chavannes-l'Étang, située à l'entrée du territoire, le long de la RD419, accueille de nombreux camping-caristes chaque année. Elle est gérée en régie par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

C'est un élément important d'accueil des touristes sur le territoire. Située à moins de 3 km du canal du Rhône au Rhin, sa modernisation se justifie dans le cadre du projet de développement touristique fluvestre autour du canal.

Objectifs :

- **Réaliser des aménagements pour redynamiser l'aire d'accueil :** Installation d'une barrière d'entrée/sortie, de nouvelles bornes électriques, d'une nouvelle borne de vidange, Installation d'un accès WIFI performant, etc...
- **Inscrire l'aire d'accueil dans un réseau de camping-cariste qui en assurera la promotion**

Informations calendaires :	Coûts estimés :			
Fin 2022 – Début 2023 : Signature des engagements avec les entreprises	Dépenses HT		Recettes HT	
	Équipement de rénovation	45 762	CEA	26 393
2023 : Réalisation des aménagements	Génie Civil	39 465	Contrat de canal – RGE	43 988
	AMO	2 750	CCSAL	17 596
	TOTAL	87 977	TOTAL	87 977
Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :				

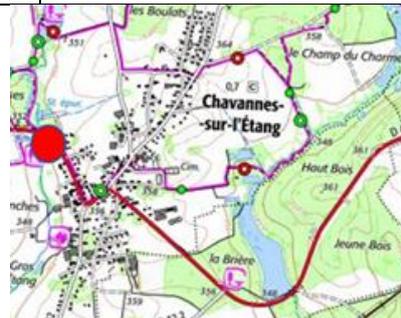


Figure 1 : plan de situation de l'aire de camping-car



Figure 2 : photos du site actuel

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet	Emplacement du projet	
Commune de Zillisheim	Création d'une halte terrestre	Zillisheim	
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :

En bordure du chemin de halage après le Collège-Lycée Episcopal de Zillisheim en direction de Mulhouse.

Informations calendaires :	Coûts estimés :
Projet halte terrestre : Avant-Projet Sommaire en 2024 Avant-Projet Définitif en 2025 Réalisation en 2026	À définir
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :



Figure 1 : localisation projetée de la halte terrestre

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet	Emplacement du projet	
Commune de Zillisheim	Création d'une aire de repos/pique-nique	Zillisheim	
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :

Zillisheim envisage de créer un espace public type aire de repos/pique-nique au bord du canal qui pourrait s'accompagner de services aux cyclistes (station de pompage, arceaux de stationnement, etc...).

Informations calendaires :	Coûts estimés :
Avant-Projet Sommaire en 2023 Avant-Projet Définitif en 2024 Réalisation en 2025	15 000€
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :



Installation d'assises

Etape vélo ou installation pédagogique

Halte fluviale



Aire de pique nique

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet		Emplacement du projet
Commune de Zillisheim	Liaison de piste cyclable		Zillisheim
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :

Cette liaison permet de traiter le point dur du croisement de la D18.5 et l'EuroVélo6 entre la rue de Didenheim et la rue de Hochstatt, soit au niveau du pont levant.

Informations calendaires :	Coûts estimés :
Avant-Projet Sommaire en 2023 Avant-Projet Définitif en 2024 Réalisation en 2025	1 300 000
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :

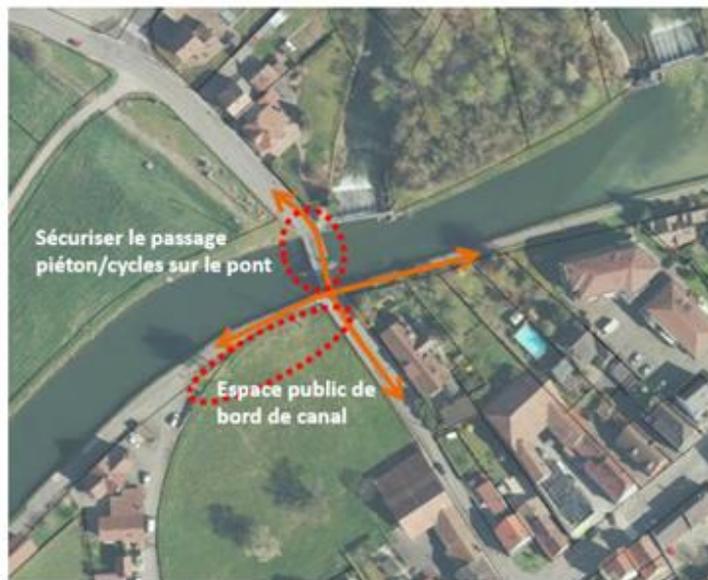


Figure 1 : localisation du projet de liaison

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice		Nom du projet	Emplacement du projet
Commune de Dannemarie		Point d'accueil au relai nautique	Wolfersdorf
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :

La commune projette d'installer un hébergement léger de type cabane à vélos, une cabine sanitaire WC et douche ainsi qu'une borne à vélos permettant la réparation et le gonflage des vélos.

L'objectif est de proposer aux différents usagers de l'EuroVelo6, un hébergement pouvant accueillir jusqu'à 4 personnes avec un certain niveau de confort : espace vélos, coin repas, accès à des sanitaires.

La gestion de ce site sera assurée par le restaurant « Aux 100 pâtes » situé à proximité directe du site.

Informations calendaires :	Coûts estimés :
Installation et mise en service prévue second semestre 2023.	49 870 € HT
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :



Figure 1 : localisation du projet



Figure 2 : photo illustrant le type de sanitaires pouvant être installés



Figure 3 : exemple de cabane-hébergement pour cyclistes

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice		Nom du projet	Emplacement du projet
Commune de Wolfersdorf		Remise en état du chemin de halage - rive gauche du canal entre les PK 9.015 et PK 9.435	Wolfersdorf
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :

Ces aménagements consisteraient en la reprise des enrobées, des garde-corps, à la colmatassions des fuites du canal, à la renaturation du tronçon, l'aménagement de places de repos pour les promeneurs.

Informations calendaires :	Coûts estimés :
	157 000 €
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet		Emplacement du projet
Ville de Mulhouse	Réhabilitation d'une maison éclésièrè		Mulhouse
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :

La Ville de Mulhouse a engagé depuis 2015, un ambitieux programme de valorisation de la trame verte et bleue sur son territoire, porté à travers le projet « Mulhouse Diagonales » dont l'enjeu est notamment de valoriser la présence de l'eau dans la Ville, de favoriser son accès pour les habitants et de développer les continuités douces, en particulier le long des cours d'eaux.

Ce projet vise ainsi à créer un parcours vert & eau à travers la Ville, en valorisant les berges et les cours d'eau par la création de cheminements et d'espaces aménagés.

Le Canal du Rhône au Rhin et ses quais font partis des sites d'eau et de nature que le projet « Mulhouse Diagonales » a vocation à réaménager et valoriser.

C'est dans ce cadre que la Ville de Mulhouse a fait l'acquisition de la maison éclésièrè située Quai d'Isly, le long du canal du Rhône au Rhin, aujourd'hui désaffectée et dans un état très dégradé, acquisition qui permet de maîtriser une emprise foncière particulièrement intéressante au regard des aménagements programmés sur les berges.

La maison d'une surface totale de 189 m², inhabitable en l'état, est composée des éléments d'un sous-sol avec cave, d'un rez-de-chaussée avec entrée, cuisine, salle de réception et escalier en bois conduisant à l'étage et d'un étage, avec couloir, deux chambres, une salle de bain et toilette. Elle s'inscrit en outre dans le périmètre de l'étude de requalification du port de plaisance, situé non loin de là.

Informations calendaires :	Coûts estimés :
<ul style="list-style-type: none"> • Etude 2023 • Travaux 2024 	300 000 HT
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :



Figures 1 et 2 : Photos de la maison éclésièrè

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet	Emplacement du projet
Ville de Mulhouse	Aménagement de pontons	Mulhouse
Clientèle cible		
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers
		Touristes de proximité

Description :

La réalisation de pontons flottants et d'encorbellement le long du canal s'inscrit dans le projet global de réouverture du canal Rhin-Rhône et du nouvel aménagement du Square de Gaulle de la ZAC Gare.

Les principaux objectifs de ce projet en cours de réalisation sont de :

1. - « donner à voir » le canal, remettre l'eau au cœur du paysage urbain
2. - créer une véritable connexion avec l'eau via le réaménagement du square et son reprofilage.
3. - donner un nouvel espace de respiration végétale descendant en pente douce vers le bord de l'eau,
4. - valoriser et sécuriser les cheminements doux,
5. - proposer un espace ouvert à tous, PMR compris, praticable par tout temps.

Les réflexions menées par la Ville de Mulhouse et ses partenaires ont permis de faire évoluer le projet pour renforcer sa cohérence et son intégration urbaine, en prévoyant la réalisation de pontons.

Ces ouvrages d'art ont une incidence sur le coût des travaux et leur mise en œuvre est conditionnée par l'identification de financements complémentaires.

Informations calendaires :	Coûts estimés :
<ul style="list-style-type: none"> • Etudes : 2022 • Travaux : 2023 	<ul style="list-style-type: none"> • ~1,2 M€ HT
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :



Figure 1 : Photographie de l'existant

Coupe transversale - Etat projeté

Ech : 1/125

7/21

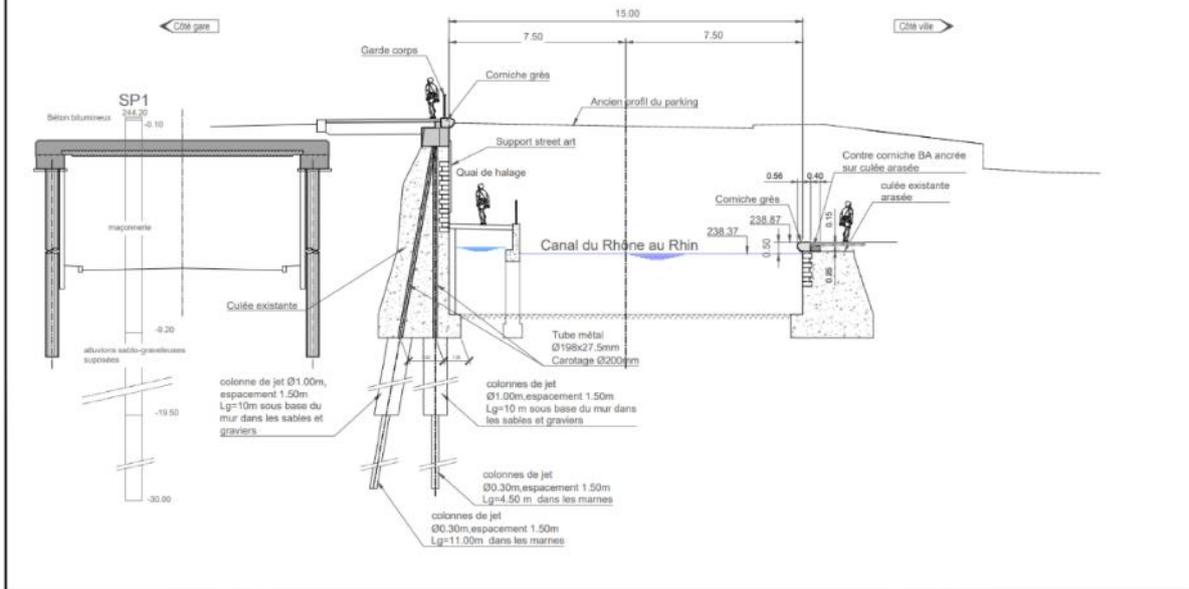


Figure 2 : État projeté du site

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet	Emplacement du projet	
Ville de Mulhouse	Travaux de requalification du Port de Plaisance	Mulhouse	
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :
<p>Le tourisme fluvial/fluvestre engendre des retombées économiques pour les territoires, qu'elles soient directes, comme la location de matériel (bateau, vélo ...) ou indirectes (hébergement, restauration, offre touristique ...).</p> <p>Situé sur la branche sud du canal du Rhône au Rhin, le port de plaisance de Mulhouse bénéficie d'une situation privilégiée et contribue à l'attractivité territoriale en termes d'itinérance douce.</p> <p>En effet, le site du port de plaisance de Mulhouse, élargi au ponton du Musée de l'impression sur étoffes d'un côté, à la maison éclusière du quai d'Isly de l'autre côté, dispose de nombreux atouts en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Slow tourisme: navigation de plaisance, itinérance douce cyclotourisme et randonnées pédestres/équestres (pistes cyclables et chemins bordant le canal) • Patrimoine culturel, bâti et naturel • Activités de loisirs pêche, kayak, paddle, bateaux électriques • Bateaux activités: restaurant/bureau, taxi-boat/ bateau d'excursion <p>Le port de plaisance ne semble plus adapté aux nouvelles tendances de l'activité fluviale.</p> <p>Des travaux pourront être réalisées suite à l'étude d'opportunité qui sera réalisée en 2023-2023 et qui visera à établir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le diagnostic de la situation actuelle et le périmètre pertinent pour le projet • Les facteurs de réussite et les risques potentiels • L'identification des différents scénarios • Une première estimation des coûts et montage financier du projet

Informations calendaires :	Coûts estimés :
<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2024 	En attente des résultats de l'étude
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :



Figure 1 : localisation du port de plaisance

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

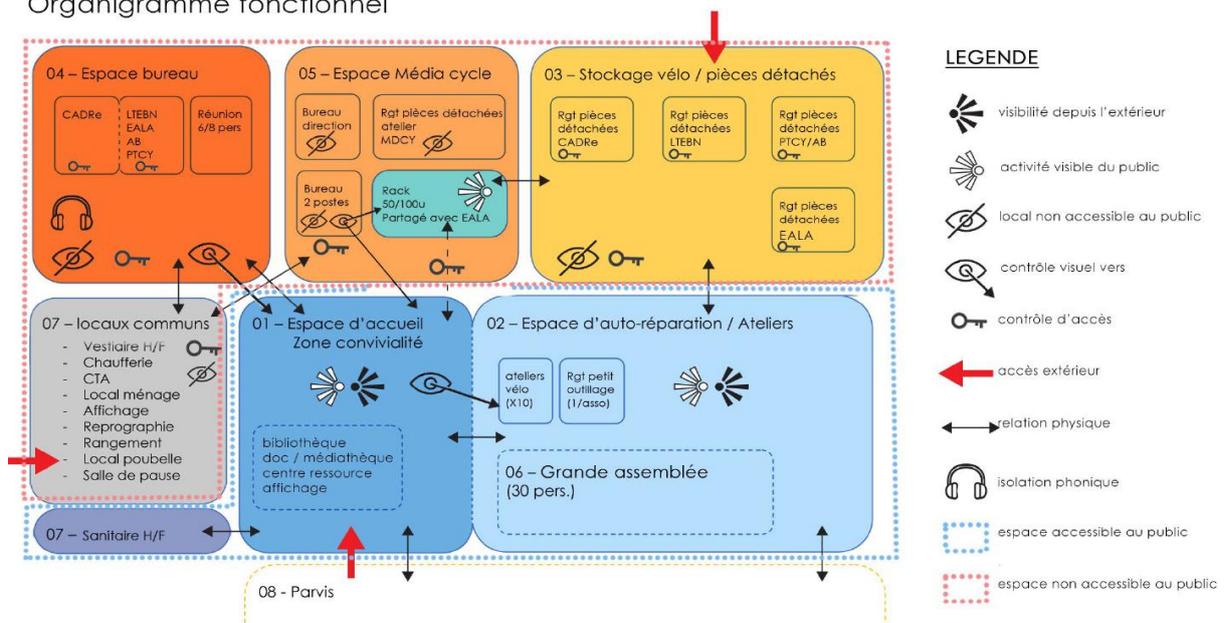
Collectivité émettrice	Nom du projet	Emplacement du projet
M2a – Ville de Mulhouse	Création d'une Maison (Cité) du Vélo	Mulhouse
Personne contact	Mail(s)	Téléphone(s)
Clientèle cible		
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers
		Touristes de proximité

Description :
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> rassembler en un lieu unique et central un maximum d'acteurs associatifs intervenant dans le domaine du vélo, proposer de nouveaux services, créer de nouveaux événements autour du vélo, créer une vitrine du vélo à Mulhouse, ayant vocation à essaimer dans d'autres communes de l'agglomération.

Informations calendaires :	Coûts estimés :
Travaux : février / août 2023	Montant : 1 110 000€
Mise en service : septembre 2023	Acquisition du local : ville de Mulhouse pour 460 000€HT
	Travaux : m2a pour 650 000€HT
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :
	300 000€ (CEA)

Coût estimatif des travaux d'aménagement liés à l'accueil des cyclotouristes :
12 000 € HT

Cité du Vélo
Organigramme fonctionnel



Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice		Nom du projet		Emplacement du projet	
Commune de Riedisheim		Création d'une piste cyclable comprenant une traversée de canal		Riedisheim	
Clientèle cible					
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers		Touristes de proximité	

Description :

La commune entend développer les modes de déplacement doux dans un souci écologique et de meilleure qualité de vie. Toutefois, dans une commune urbanisée en couronne de la ville centre, ces modes de déplacement paraissent souvent inconfortables (pollution olfactive et sonore - absence de structure adaptée...) et risqués (partage de l'espace avec d'autres usagers - automobilistes).

La solution réside souvent dans la création de structures dédiées à ces usages. Il en va ainsi de la réalisation de cette piste cyclable le long du canal entre Riedisheim et Illzach. Elle vise à offrir dans un secteur particulièrement congestionné et urbanisé une solution pertinente pour se déplacer sans risque à l'écart de la circulation automobile. Cette dernière pourrait, être amenée à se réduire, pour le bonheur de tous. C'est également l'occasion pour la commune de valoriser un espace attractif le long du canal du Rhône au Rhin.

Ce projet fait suite à l'étude prospective menée par l'AURM sur les continuités vertes et douces au sein de Riedisheim. Les berges du canal disposant d'une biodiversité riche, la création de corridors écologiques devrait permettre de créer des zones de refuge pour la faune et les insectes.

L'opération a par ailleurs été intégrée volontairement par la commune au Gerplan de l'agglomération mulhousienne avec pour corollaire la volonté d'utiliser avant tout des essences locales adaptées au climat local.

Au-delà de l'aspect écologique, une piste cyclable est également un lieu de balade pour les familles et entre amis. Elle a donc une véritable vocation sociale.

Elle pourrait également permettre à terme le développement d'un tourisme vert le long du canal, avec des enjeux économiques forts.

Modalités techniques :

- *Un chantier de voirie conséquent :*

L'opération implique des travaux d'adaptation et/ou de réaménagement de voirie des rues de Modenheim et de la Navigation : Rue de Modenheim, une piste cyclable surplombant la route est créée ; Rue de la Navigation, c'est tout l'aménagement de la rue qui est revu afin de donner plus de place aux cyclistes.

Les travaux correspondent pour l'essentiel à ceux d'un aménagement neuf à savoir :

- Des travaux préliminaires : découpe d'enrobés, rabotage ou décroustage de chaussée, déblais, dépose d'équipements variés etc... ;
- Des terrassements généraux (déblais - remblais) structure de chaussée / trottoirs ;
- La pose de pavés, bordures et bordurettes ;
- La mise en œuvre d'enrobés manuels et mécaniques ;

- La pose de glissières de sécurité et de garde-corps répondant à une prise en compte concrète des enjeux de sécurité dans un secteur encombré. Selon le même objectif, la rue de la Navigation sera mise en sens unique et des dos d'âne y seront installés

- Marquage et signalisation routière ;

- *Une réalisation technique aboutie :*

Loin d'être une opération traditionnelle de voirie, elle implique également :

- Une modernisation complète de l'éclairage public avec passage en LED, démarche mixant économie et écologie ;
- Une déconnection totale des eaux pluviales par le biais de deux tranchées infiltrantes ; le projet est soutenu à ce titre par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ;
- La pose d'une passerelle pour piétons et cycles au-dessus du canal du Rhône au Rhin en acier d'une portée de 30 mètres de long pour 3 mètres de large s'appuyant sur des culées ;
- La réalisation d'un mur de soutènement en béton armé pour l'accès à la passerelle ;

- *Un jardin paysager :*

48 arbres de 9 espèces locales différentes (érable plane - aulne gris - alisier blanc...) devraient être plantés rue de la Navigation. Un véritable bonus écologique. Plus de 145 arbustes parfaitement adaptés au secteur offriront gîte et couvert à la biodiversité. Gazon et prairie fleurie égayeront les lieux.

Informations calendaires :	Coûts estimés :			
Études : l'été 2021 – hiver 2022	1 160 672 €			
Validation de l'APD : 04/2022				
Attribution travaux lot 1 voirie et lot 2 éclairage public : 07/2022	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :			
Attribution travaux lot 3 espaces verts : 09/2022				
Travaux lots 1-2-3 : 11/2022 au printemps 2023 puis finitions début 2024 après pose de la passerelle				
Lot 4 (passerelle) :				
● APC : 03/2023				
● Attribution : 05/2023				
● Travaux : 09 à 12/2023				
	DÉPENSES HT	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
	Travaux		Aides publiques	
Voirie et réseaux divers (attribué et aveant 1)	486 074,31 €		Union européenne	
Eclairage public (attribué)	24 506,00 €		État - Dotation de soutien à l'investissement local (attribuée)	222 388,00 €
Plantations - Espaces verts (attribué)	35 163,30 €		État - DETR	
Passerelle (attribué)	539 490,00 €		État - FNADT	
Glissières (mandaté)	11 850,00 €		État - autre	
Infousissement réseau Orange (engagé)	3 464,11 €		Collectivités territoriales :	
	Frais annexes		- Région - contrat de canal Rhin-Rhône (hypothétique)	
Relevés topographiques (mandaté)	1 850,00 €		- CeA - fonds d'attractivité (sollicité)	100 000,00 €
			- Groupement de communes (EPCI, PETR...) : m2A : itinéraires structurants (sur convention)	107 500,00 €
Etudes de sol (mandaté)	4 972,00 €		- Groupement de communes (EPCI, PETR...) : m2A : GERPLAN (attribuée)	3 000,00 €
Rétablissement limites (mandaté)	575,00 €		- Autres : Agence de l'eau - gestion intégrée des eaux pluviales (attribuée)	69 396,00 €
Investigations réseaux (mandaté)	3 000,00 €		- Autres : Territoires d'Énergie Alsace - éclairage public (attribuée)	4 680,00 €
Constats d'huissiers (estimé)	4 166,67 €		- Autres : Sivom de la région mulhousienne (hypothétique)	3 000,00 €
Programme	-		- CEE (estimatif)	451,98 €
Insertions (estimé)	4 166,67 €			
Amo (engagé)	22 800,00 €		Sous-total Aides publiques	610 415,98 €
Ingénierie passerelle (engagé)	2 200,00 €		Auto-financement :	
SPS (engagé)	2 924,00 €		- Fonds propres	550 256,08 €
Etude géotechnique (mandaté)	13 470,00 €		- Emprunts	
			Autres	
			sous-total	550 256,08 €
TOTAL	1 160 672,06 €	TOTAL :		1 160 672,06 €

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice		Nom du projet		Emplacement du projet	
Commune ou Communauté de communes		Aménagement d'aires de pique-nique		Itinéraire complet	
Personne contact		Mail(s)		Téléphone(s)	
Clientèle cible					
Tous		Cyclotouristes	Plaisanciers		Touristes de proximité

Description :

Proposer une zone abritée type gloriette. L'idée est que les cyclistes et cyclotouristes puissent en cas de pluie et de forte chaleur se mettre à l'abri. Certaines de ces aires pourraient être complétées par des aires de jeux, d'autres simplement équipées de tables et de bancs.

Des points d'eau et des toilettes pourraient être installées avec ces équipements.

Les localisations des installations sont à identifier.

Informations calendaires :	Coûts estimés :
	100 000 €
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet	Emplacement du projet	
Commune ou Communauté de communes	Installer des bornes de réparation et de gonflage pour les vélos	Itinéraire complet	
Personne contact	Mail(s)	Téléphone(s)	
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :

Proposer des équipements permettant aux cyclistes d'effectuer les réparations.
Les localisations des installations sont à identifier.

Informations calendaires :	Coûts estimés :
	30 000 €
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet	Emplacement du projet	
M2A, chef de file, en relation avec les acteurs cosignataires concernés.	Création d'une signalétique partagée	Itinéraire complet	
Personne contact	Mail(s)	Téléphone(s)	
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :

Proposer une signalétique homogène le long de l'itinéraire qui indiquent et orientent vers les commerces, les équipements touristiques et de loisirs, patrimoines proches, etc. L'objectif visé est l'harmonisation des signalétiques pour faciliter le parcours client des différents publics (cyclistes, piétons, plaisanciers, locaux, etc.).

Informations calendaires :	Coût estimé :
	10 000 €
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet	Emplacement du projet	
CC Sud Alsace Largue	Création d'infrastructures touristiques en lien avec l'EV6	Wolfersdorf	
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :
<p>La CCSAL souhaite créer des infrastructures touristiques en lien avec l'EV 6 sur l'ancienne friche Gilardoni :</p> <p>hébergement de passage à destination des cyclotouristes ; dédier une partie de cet espace à des manifestations culturelles et/ou à la création d'espace ludique, création d'une passerelle permettant un lien entre cette parcelle et le lac Lattloch...</p> <p>Ce futur espace permettra d'offrir les hébergements manquants sur l'itinéraire entre Belfort et Mulhouse. Cette réhabilitation constitue une réponse aux manques d'équipements et de services relevés dans l'étude d'Inddigo et de MDP.</p>

Informations calendaires :	Coûts estimés :
Une étude de faisabilité est en cours et se terminera fin 2023/début 2024	À définir
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :
	Région Grand Est ; Collectivité Européenne d'Alsace

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet	Emplacement du projet	
M2A	Installation d'un compteur dynamique de vélos	Mulhouse	
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :
<p>L'installation d'un compteur dynamique de vélos sur l'Eurovélo 6 le long du canal sur la commune de Mulhouse à un emplacement à définir permettrait de compter les cyclistes circulant dans les 2 sens de circulation.</p> <p>L'affichage sur la borne informerait les cyclistes du nombre de vélos passés devant le totem depuis le début de la journée mais aussi en cumulé depuis le début de l'année.</p> <p>Il permettraient à la collectivité d'avoir des données précises sur la fréquentation des cyclistes selon les périodes de l'année et surtout sur l'évolution de cette fréquentation.</p>

Informations calendaires :	Coûts estimés :
2024/2025	Compteur : 14 000 € HT Installation : 2 500 € HT

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet	Emplacement du projet	
CC Sud Alsace Largue	Création d'infrastructures touristiques en lien avec l'EV6	Wolfersdorf	
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :

La CCSAL souhaite créer des infrastructures touristiques en lien avec l'EV 6 sur l'ancienne friche Gilardoni : hébergements de passage à destination des cyclotouristes ; dédier une partie de cet espace à des manifestations culturelles et/ou à la création d'espace ludique, création d'une passerelle permettant un lien entre cette parcelle et le lac Lattloch...

Ce futur espace permettra d'offrir les hébergements manquants sur l'itinéraire entre Belfort et Mulhouse. Cette rehabilitation constitue une réponse aux manques d'équipements et de services relever dans l'étude d'Inddigo et de MDP.

Informations calendaires :	Coûts estimés :
Une étude de faisabilité est en cours et se terminera fin 2023/début 2024	À définir
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :
	Région Grand Est ; Collectivité Européenne d'Alsace

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivité émettrice	Nom du projet		Emplacement du projet
Heidwiller	Création d'une halte fluviale		Heidwiller
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :
<p>La commune veut développer un point d'arrêt avec aire de camping-car, de camping, point d'eau et branchement électrique.</p> <p>Il s'agit d'installer une borne de recharge pour vélo et une borne interactive d'information.</p> <p>Le but est aussi de pérenniser le parcours d'art Heitlantide.</p>

Informations calendaires :	Coûts estimés :
	À définir
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :

Canal du Rhône au Rhin Branche Sud – Recensement des projets

Collectivités émettrices	Nom du projet	Emplacement du projet	
CC Sundgau - CeA	Création d'une liaison Eurovélo 6 – VV34	Heidwiller – Altkirch	
Clientèle cible			
Tous	Cyclotouristes	Plaisanciers	Touristes de proximité

Description :
<p>La CC Sundgau souhaite appuyer la création d'une liaison entre l'axe EuroVélo 6 et la voie verte de l'III (jonction au niveau d'Altkirch – Carspach).</p> <p>Cette liaison permettrait de relier l'EuroVélo6 au secteur d'Altkirch et d'améliorer l'intermodalité (gare d'Altkirch).</p>

Informations calendaires :	Coûts estimés :
	À définir
	Subvention(s) déjà fléchée(s) / obtenue(s) :